



Éditorial

de Benoit SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

Une nouvelle année commence. Pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de vous présenter les vœux de la municipalité. Ainsi, en mon nom personnel, au nom des conseillers municipaux et du personnel communal, je vous présente nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets pour cette année 2012.

Que cette année voit aussi la poursuite de notre avancée vers une commune plus ouverte, plus communicante, plus dynamique, où il fait bon vivre.

Comme nous en avons pris l'habitude, ce Trait-d'Union spécial, bulletin municipal de l'année 2011, vous présentera le bilan de l'année écoulée et nos projets pour l'avenir. Cet éditorial, pas plus que la cérémonie des vœux du 14 janvier dernier, ne permettent d'entrer dans les détails. Je ne mettrai donc en évidence que quatre points particuliers.

En premier lieu, Agglopolys. Vous verrez tout au long de ce Trait-d'Union que la place de la Communauté d'Agglomération prend une importance croissante dans plusieurs domaines de la gestion de notre commune et dans la qualité de vie de ses habitants. Les prérogatives des communes et de leurs élus sont toujours aussi importantes mais, dans beaucoup de dossiers, la coopération intercommunale a des avantages que ne peut avoir une petite collectivité comme la nôtre. En ce début d'année 2012, au moment où Agglopolys passe de 26 à 48 communes, il me semblait important de la mettre en avant. Si vous doutez encore de l'influence positive que peut avoir une intercommunalité active, constructive et non subie pour Saint-Denis-sur-Loire, je vous demande d'être attentif à son rôle à travers ce bulletin.

En second lieu, j'évoquerai bien sûr nos deux lotissements. Si la Martinière, j'y reviendrai, n'a pas encore trouvé sa concrétisation, l'avancée des travaux sur celui des Ouches est pour nous une grande satisfaction. Bien sûr, ce lotissement est d'inspiration et de conception privée. Cependant, nous avons participé dès le début à ce projet et, pour l'instant, nous ne pouvons que nous satisfaire du résultat. L'année 2012 verra les premiers habitants prendre possession des lieux et le permis de construire pour l'îlot des trois logements sociaux a été accepté. Les travaux devraient débuter en juin prochain. Nous espérons que la tendance démographique de notre commune va enfin s'inverser. La baisse de la population et l'augmentation de la moyenne d'âge ont depuis quelques années pris des proportions inquiétantes. Les Ouches ne suffiront pas bien sûr et c'est pour cela que nous attendons impatiemment la Martinière. Les derniers obstacles financiers ont été levés quand la garantie de l'emprunt de 3 Vals Aménagement, notre aménageur, a été votée conjointement par la commune (pour 5% du montant) et Agglopolys (pour 95%). Le lotissement entre donc maintenant dans une phase opérationnelle dont le calendrier prévoit le début des travaux de viabilisation en mars-avril et les premières commercialisations, restons optimistes, en fin d'année. C'est évidemment notre souhait le plus cher pour 2012.

Le troisième sujet sur lequel je voulais insister est notre future Maison des Associations. Après des visites de salles dans d'autres communes, une rencontre avec les deux associations dionysiennes les plus utilisatrices de l'actuelle salle, nous avons affiné notre projet. Dans les toutes prochaines semaines, nous lancerons les consultations auprès des architectes. Ce grand projet de notre mandature permettra, notamment, à nos associations et à la municipalité d'envisager des manifestations d'une autre ampleur que celles possibles aujourd'hui. Nous vous informerons plus en détail sur ce dossier dans nos prochains Trait-d'Union.

Enfin, certains ne comprendraient pas que ne soit pas évoqué dans ce bulletin l'accès au « haut débit » d'Internet. Suite à quelques nouvelles plutôt inquiétantes ces derniers mois, nous avons rencontré le directeur régional aux collectivités locales d'Orange. Nous n'attendons pas de solution « miracle » mais des explications sur le



**TRAIT-D'UNION
Janvier 2012**

Bulletin n° 72



Dans ce numéro :

Editorial.....	1
Infos pratiques 1.....	3
Les commissions communales.....	5
Gestion du personnel.....	24
Chiffres officiels de population.....	25
Recensement à 16 ans.....	26
Infos pratiques 2.....	27
La parole est aux associations.....	28
Associations : Fiches pratiques.....	40
Calendrier des manifestations.....	46
Saint-Denis à la Une.....	47
La page citoyenne.....	49
État civil.....	50
Démarches administratives.....	51
Prévention des risques.....	53
Le Journal de l'Agglo.....	54
Le syndicat mixte du Pays des Châteaux.....	62
Infos pratiques 3.....	63
Saint-Denis-sur-Loire... hier et aujourd'hui.....	64

fait, par exemple, que des foyers jusqu'à présent éligibles ne l'étaient plus. Aux dernières nouvelles, la situation d'un bon nombre d'entre eux s'était améliorée suite à notre intervention.

Quel est l'avenir de l'ADSL sur notre commune ? Pas brillant malheureusement à court et moyen termes, convenons-en. Bien sûr une solution technique existerait pour améliorer le dispositif actuel moyennant un investissement communal de 150 000 à 200 000 €. Nous tenions aussi à informer les foyers concernés par l'inéligibilité à l'ADSL, que le Conseil Général de Loir-et-Cher continue en 2012 à subventionner, à hauteur de 400 € maximum, l'installation d'une solution individuelle par voie satellitaire.

Cependant, l'avenir est aujourd'hui au très haut débit via la fibre optique. Dans le cadre du Grand Emprunt d'État, le Loir-et-Cher fait partie des départements pilotes dans lesquels la fibre optique sera déployée et les foyers équipés. Blois et Agglopolys devraient être les premiers servis à l'horizon... 2015 au plus tôt. Cruel dilemme que ce choix à faire entre les contraintes budgétaires et le confort de nos administrés en matière de connexion Internet ! Le dossier ADSL reste donc pour l'instant parmi nos dossiers inaboutis que nous ne laissons pas pour autant de côté.

Ces quatre sujets méritent toute notre attention mais l'année 2011 et nos projets pour 2012 ne se limitent pas à cela. La poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux des Mées, la mise en ligne prochaine de notre site Internet, la rédaction de notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sont aussi des dossiers dont nous souhaitons vous entretenir.

Enfin, je ne conclurai pas cet éditorial sans adresser mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à mes côtés tout au long de l'année écoulée pour que la vie à Saint-Denis-sur-Loire soit agréable, calme et paisible dans un environnement et un cadre de vie auquel nous sommes tous très attachés.

Merci donc à Martine, Claudine, Sophie et Patrick, mes quatre adjoints. Leur activité et leur disponibilité au service de la commune sont des facteurs essentiels pour l'avancée et la réussite de nos travaux.

Merci à tous les autres conseillers municipaux pour le travail actif et enrichissant qu'ils font dans nos différentes commissions et pour la richesse des débats que nous avons en conseil municipal.

Merci enfin à l'ensemble du personnel communal pour la qualité de son travail, pour son implication dans la vie de la commune et pour le dynamisme dont il fait preuve au secrétariat, dans nos écoles, au restaurant scolaire, à la garderie, aux ateliers et, bien sûr, dans nos rues.

Enfin, je remercierai, au nom de tous les conseillers municipaux, les dionysiennes et les dionysiens qui par leurs encouragements, leurs critiques constructives, leurs propositions, leurs remerciements et félicitations parfois, nous aident tous les jours à nous investir dans la mission que vous nous avez confiée.

Des remerciements sincères à toutes et à tous et, une nouvelle fois, une excellente et heureuse année 2012.



La cérémonie des vœux 2012



*Merci à toutes et à tous
d'avoir été aussi nombreux
présents à nos côtés.*

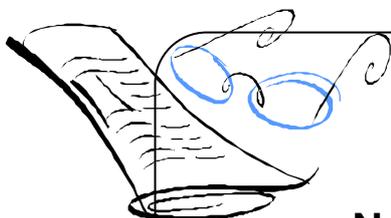
L'équipe municipale

VOUS VENEZ D'EMMENAGER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?



Bienvenue dans notre Commune !

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer les Trait-d'Union. Vous pourrez ainsi mieux connaître votre nouvelle commune et, entre autres, ses associations. Ce premier contact nous permettra également de faire connaissance.



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

Information :

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations sur les finances de la Commune.

Sachez néanmoins que les finances sont saines.

Nous ferons un point précis sur l'exercice 2011 et le budget 2012 (voté en mars), dans le Trait-d'Union du mois de juillet 2012.

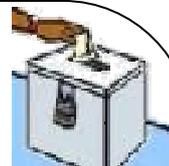


RAPPEL

Une possibilité est offerte à chaque association de présenter ses activités et le calendrier de ses manifestations par le biais du « Trait-d'Union » et bientôt du site Internet www.saintdenissurloire.fr



Nous rappelons également que la Commune a signé une convention avec la **radio locale PLUS FM** (fréquence à Blois : 89.4 Mhz) qui permet à chaque association de pouvoir annoncer gratuitement ses événements et manifestations sur cette antenne.


2012

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

RETENEZ BIEN CES DATES

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1^{er} tour : Dimanche 22 AVRIL
2^{ème} tour : Dimanche 6 MAI

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} tour : Dimanche 10 JUIN
2^{ème} tour : Dimanche 17 JUIN



*Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le premier tour de l'élection présidentielle se déroule **le premier dimanche des vacances scolaires de Pâques.***

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Responsable : Claudine BOCQUEL

La commission communication s'est attachée, comme les années précédentes, à vous rapporter le plus fidèlement et le plus précisément possible, l'actualité de notre commune, particulièrement dans les Trait-d'Union et très prochainement sur notre site Internet.

Nous retiendrons particulièrement pour 2011 :

La Directrice de
l'École de Musique
et ses enseignants



- ▣ Le concert de printemps de l'École Intercommunale de Musique « Les Amis de la Musique » le 2 avril. Nous y avons vécu de beaux moments d'émotion.
- ▣ Le 24 juin, l'inauguration du festival « Entre Loire et Sologne », initié par l'Office du Tourisme Intercommunal Blois-Pays de Chambord, sur la place Eugène Leroux. Un marché gastronomique nocturne d'une douzaine de producteurs locaux et des expositions présentées dans la maison des associations ont ravi les visiteurs. Le groupe folklorique « La Gerboise » nous a fait découvrir des musiques traditionnelles celtiques et du centre de la France.
- ▣ Et puis, comme nous le faisons à chaque rentrée, les membres du conseil municipal ont invité le 30 septembre le personnel communal et les enseignantes. Tous les conjoints étaient également conviés. Tous se sont retrouvés autour d'un apéritif dînatoire, préparé et servi par les élus, pour partager un moment de convivialité.
- ▣ Le site Internet officiel de notre commune, notre grand projet de 2011 en matière de communication, sera bientôt en ligne. L'essentiel des informations y figure. Bien sûr, nous continuons d'y travailler afin qu'il soit le plus complet possible avant sa mise en ligne définitive. Nous vous en informerons alors et serons à l'écoute de vos observations constructives.

À bientôt donc sur : <http://www.saintdenissurloire.fr>



La communication et votre information restent parmi nos principales préoccupations. Nous souhaitons cependant que cela ne se fasse pas de façon unilatérale. Aussi, nous vous rappelons donc que le Trait-d'Union est un espace que nous souhaitons ouvert.

Nous restons à votre écoute et souhaitons que nos projets communaux soient réalisés dans un esprit d'échange entre tous les dionysiens.



SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

Responsable : Martine CIRET

LE NOËL DE NOS AINÉS

Depuis l'an dernier, la municipalité propose aux personnes de la commune âgées de 75 ans et plus, de choisir entre un colis, composé de produits régionaux, et un repas au restaurant « LE GRAND ATELIER ».

Cette année, 18 personnes se sont retrouvées le vendredi 9 décembre pour le repas.

Le menu a été apprécié et l'ambiance très chaleureuse. C'est pour nos aînés, l'occasion de se retrouver pour passer un moment convivial. Nous souhaitons que l'an prochain un plus grand nombre de personnes nous rejoigne.

Au menu

Crémant de Loire pétillant avec cassis, toasts

Paupiette de sandre avec velouté de potimarron

Gourmandise autour du cochon de Touraine

Mousseline pomme de terre, céleri

Salade

Tome du pays basque avec confiture de cerises noires

Déclinaison autour du chocolat, accompagnée d'un sorbet végétal

Café

Vin rouge de Oisly



RÉUNION SUR LA SÉCURITÉ

Le 29 novembre dernier, près de quatre-vingt personnes se sont retrouvées à la Maison des associations pour participer à une réunion concernant les mesures de prévention relatives à la sécurité des biens et des personnes.

Cette réunion était organisée par l'adjudant PROUST de la brigade de gendarmerie de MER.

Un film a montré les ruses employées pour s'introduire dans les habitations ou obtenir des renseignements dans le but d'escroquer les personnes, notamment celles rendues plus vulnérables par leur isolement ou leur âge.



Les gendarmes présents ont répondu aux diverses questions et ont donné des conseils simples. Il ne s'agissait surtout pas d'instaurer parmi la population une psychose, ni même une angoisse quelconque, mais bien de conseiller toutes les personnes présentes dans les gestes quotidiens à mettre en œuvre pour ne pas tenter les voleurs et, au moins, essayer de perdre les mauvaises habitudes qui avaient pu être prises auparavant.

Périodiquement, nous essaierons d'organiser ce genre de réunions au cours desquelles différents thèmes pourront être abordés. ***Si vous avez des idées, des propositions de thématiques que vous souhaiteriez voir traitées, nous sommes à votre écoute.***

Nous vous rappelons ci-dessous les quelques contacts qui ont été donnés lors de cette réunion :

BRIGADE DE PROXIMITÉ DE GENDARMERIE DE MER

Accueil du public : 1 avenue du Général de Gaulle 41500 MER

Contacts : Téléphone : 02 54 81 41 20 Courriel : cob.mer@gendarmerie.interieur.gouv.fr

NUMEROS DE TELEPHONE A RETENIR :

URGENCE SECOURS ou GENDARMERIE : 17

Pour faire opposition sur une carte bancaire : 0892 705 705

Pour faire opposition sur un carnet de chèque : 0892 68 32 08

En cas de perte de téléphone portable :

- Bouygues.....0825 005 700
- Orange0800 100 740
- SFR.....1023



NOTRE CENTENAIRE

Cette année, nous avons eu la chance d'avoir une centenaire sur notre commune ! Ça n'est pas parce que les statistiques nous annoncent que ce sera de plus en plus fréquent, que nous n'allions pas nous en réjouir. Il nous fallait marquer cet évènement et vous en faire part.

Marie-Louise DOUBLET a eu 100 ans le vendredi 16 décembre. Elle nous a reçus chez elle, à Villeneuve, entourée de ses enfants. Nous aurions pu rester longtemps à l'écouter nous raconter sa jeunesse, les deux guerres qu'elle a connues, sa vie familiale, son travail de cuisinière à la cantine scolaire de Saint-Denis-sur-Loire, les repas de fête qu'elle confectionnait...

C'est une personne vive, gaie, au sourire charmeur, qui a beaucoup travaillé et qui vieillit si bien !

Alors, bon anniversaire, Marie-Louise, et continuez à vous porter si bien.





Le CIAS du Blaisois : de multiples services !

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

Le CIAS du Blaisois : de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire !

■ Action d'aide et d'insertion

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant(s)).

- Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Rencontrer Blandine Viaud-Viardin, assistante sociale :

- A domicile sur rendez-vous.
 - A la mairie de La Chaussée-Saint-Victor le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h00.
 - A la mairie de Villebarou le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00.
- ➔ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84

■ Aides aux démarches administratives

Le CIAS du Blaisois, dans sa démarche d'être au plus près des habitants d'Agglopolys, a mis en place des permanences d'aide aux démarches administratives. Elles sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys, sans condition particulière.

Colette Common, correspondante sociale du CIAS du Blaisois, vous recevra et vous aidera pour toutes les formalités administratives : dossier d'allocation logement, carte d'invalidité, demande de retraite complémentaire ou d'APA, démarches à effectuer suite à un décès, orientation vers les services concernés...

Rencontrer Colette Common, correspondante sociale :

- sur rendez-vous à la mairie de Saint-Denis-sur-Loire ou à domicile.
 - A la mairie de La Chaussée-Saint-Victor certains mardis de 9h30 à 11h30. Prendre contact avec la mairie pour connaître les dates exactes.
 - A la mairie de Villebarou le jeudi de 9h00 à 12h15.
- ➔ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 41



Colette Common, correspondante sociale, vous aide pour toute démarche administrative.

■ Le centre social La Chrysalide :

Le centre social La Chrysalide, situé à Vineuil, propose des rendez-vous réguliers (art floral, Qi - Gong, initiation à l'anglais pour les enfants, Club « Questions pour un champion »...), des animations (soirée jeux...) et des permanences diverses (permanences sociales, information consommateurs...).



Echange, partage et convivialité sont les maîtres mots des foyers-résidences Lumière et Mosnier.

La Chrysalide vous propose également de rejoindre son réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Cet ensemble, composé de personnes toutes offeuses et demandeuses de savoirs, est gratuit et ouvert à tous. Alors venez partager vos savoirs et savoir-faire, venez apprendre de nouvelles choses... Le RERS est une véritable occasion de s'enrichir et de rencontrer de nouvelles personnes !

→ Procurez-vous le programme complet, disponible au centre social, en mairie ou sur demande.

Horaires d'ouverture

- Le lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h45.

Centre social La Chrysalide – 13, rue des Écoles à Vineuil - Tél. 02 54 45 54 70

■ Services aux seniors

■ Livraison de repas à domicile

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile.

→ Se renseigner

Pôle Accueil Retraités – 4-6 rue des Cordeliers à Blois - Tél. 02 54 57 41 81

■ Aide à domicile

Le service d'aide à domicile permet aux bénéficiaires d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes et activités de la vie courante : entretien courant du logement, courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives, maintien des contacts avec l'environnement (promenade, etc.), garde de nuit (en mandataire uniquement), etc.

1/ L'aide à domicile prestataire :

Le CIAS du Blaisois est l'employeur de l'aide à domicile qu'il rémunère directement. Cette solution dispense le bénéficiaire de toutes les obligations et responsabilités relatives à la fonction d'employeur. Un contrat de prestation de service est établi par le CIAS et stipule les engagements de chacun.

Le service est continu 7j/7 et assuré de 7h00 à 21h00.

2/ L'aide à domicile mandataire :

Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, avec toutes les obligations juridiques qui en découlent. Un contrat de mandat entre le bénéficiaire et le CIAS du Blaisois est établi par le CIAS. Le CIAS du Blaisois accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur : il recherche l'aide à domicile, établit le contrat de travail et les bulletins de paie, assure les déclarations sociales et fiscales, etc.

L'intervention est possible 24h/24 mais la continuité de service n'est pas assurée.

→ Se renseigner

Pôle Accueil Retraités – 4-6 rue des Cordeliers à Blois - Tél. 02 54 57 41 23

■ Vivre en foyers-résidences

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en préretraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration, animations et sécurité y sont assurées.

→ Se renseigner

Pôle Accueil Retraités – 4-6 rue des Cordeliers à Blois - Tél. 02 54 57 41 23

■ Hébergement temporaire

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

→ Se renseigner

Pôle Accueil Retraités – 4-6 rue des Cordeliers à Blois - Tél. 02 54 57 41 23

■ Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont également ouverts aux retraités de Saint-Denis-sur-Loire pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants de notre commune : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas.

→ Se renseigner :

Foyer-résidence Lumière - Rue Lumière à Blois - Tél. 02 54 43 35 55

Foyer-résidence Mosnier - Rue Mosnier à Blois - Tél. 02 54 78 10 99

→ Contacter l'accompagnateur :

06 74 95 32 96

■ L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien.

→ Se renseigner

Accueil de jour – 13, rue des Écoles - 41 350 Vineuil - Tél. 02 54 45 54 60

■ Animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions en bus, des sorties accompagnées, des sorties en minibus, des thés dansants, des actions intergénérationnelles et la participation à des événements locaux.

→ Se renseigner

Pôle Accueil Retraités – 4-6 rue des Cordeliers à Blois - Tél. 02 54 57 41 23

■ Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins à domicile assure, sur prescription médicale, des soins d'hygiène corporelle auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans et des adultes handicapés ou bénéficiant de soins palliatifs.

→ Se renseigner

SSIAD – 10 bis avenue de Verdun - Tél. 02 54 90 25 50

■ Se renseigner sur les prestations du CIAS

Vous souhaitez avoir des informations sur les prestations du CIAS du Blaisois en direction des personnes âgées ? Repas à domicile, services de soins infirmiers à domicile, aide à domicile, inscription aux animations seniors, déjeuner ou vie dans les foyer-résidences, etc.

Le pôle accueil retraités répond à toutes vos questions !

→ Se renseigner

Pôle Accueil Retraités – 4-6 rue des Cordeliers à Blois - Tél. 02 54 57 41 23

CIAS du Blaisois

4, rue des Cordeliers - BP 79 - 41004 Blois cedex

02 54 57 41 20

cias@ciasdublaisois.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Contact Communication :

Louise FRIZON

Responsable de la Communication

4, rue des Cordeliers - BP 79 -

41004 Blois cedex

Tél. 02 54 57 41 25

@ : lfrizon@ciasdublaisois.fr



Service de téléassistance permettant aux personnes en situation fragile de rester à domicile en toute sécurité.

Vous souhaitez rester à votre domicile en toute sécurité, « PRÉSENCE VERTE » peut vous y aider !

Il s'agit d'un petit transmetteur et d'une télécommande que vous devrez porter autour de votre cou ou en bracelet. En cas de besoin, il vous suffira d'appuyer sur cette télécommande pour déclencher un appel d'urgence auprès d'une équipe spécialement formée et présente 24h sur 24. Immédiatement, les personnes que vous avez choisies dans votre entourage, seront prévenues et pourront intervenir à votre domicile.

C'est une présence permanente et rassurante, pour vous renseigner, voici les coordonnées :

Association Présence Verte Touraine
 19, avenue de Vendôme
 41023 BLOIS CEDEX
 Tél 02 54 78 61 74
 ou 02 54 44 87 26



COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Martine CIRET



L'année scolaire a bien démarré : Nous accueillons cette année à Saint-Denis-sur-Loire 36 élèves, dont 22 en maternelle et 14 en CE2.

Christophe CAILLARD, enseignant pour les élèves de CE2, remplace Françoise LOUBRIEUX jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Jérôme LACAILLE est notre nouvel intervenant en éducation physique et sportive pour les élèves de CE2. Emilie ROGER assure toujours l'enseignement musical pour les deux classes.



Durant le premier trimestre, les enfants de CE2 ont suivi un cycle d'apprentissage de la natation de 10 semaines à l'Agl'eau, le nouveau centre aquatique d'Agglopolys. C'est une grande nouveauté, à partir de cette rentrée, que de permettre à tous les élèves de CP à CM1 de pouvoir bénéficier de cet apprentissage. Un exemple supplémentaire des avantages de l'Agglo.

- ✿ Au mois de novembre, tous les enfants sont allés voir un spectacle musical à la maison de Bégon, à Blois ;
- ✿ Le 15 décembre, les parents étaient invités à une représentation à l'école. Les enfants ont chanté les chants appris en classe avec Émilie (photo de la page précédente) ;
- ✿ Le 9 janvier, une rencontre sportive a eu lieu à Villerbon entre les enfants de la maternelle de Saint-Denis-sur-Loire et de celle de Villerbon ;
- ✿ Le 27 janvier, les deux classes vont visiter l'exposition Lorjou dans le hall de la mairie de Blois. Elles y seront accueillies par Junko Shibamura, présidente de l'association Bernard Lorjou, organisatrice de l'exposition (*voir articles pages 43 et 54*).

Bien sûr, d'autres sorties suivront d'ici la fin de l'année scolaire.

Toute l'équipe de l'école vous souhaite une excellente année 2012.



Repas au restaurant scolaire

Afin de pouvoir pallier l'indisponibilité temporaire de notre cantinière dans des conditions optimales de confort et de sécurité, nous avons confié la préparation des repas du restaurant scolaire à la société « API RESTAURATION » de La Chaussée Saint-Victor. Les menus sont confectionnés à partir de produits frais, achetés au maximum auprès de producteurs régionaux. Chaque matin, les plats du jour sont déposés au restaurant scolaire dans des grands plats en inox et sont réchauffés sur place pour le repas.

Comme chaque année, un repas de Noël a été servi aux enfants avec un menu de choix. La municipalité avait invité tous les enfants scolarisés à Saint-Denis-sur-Loire, les délégués des parents d'élèves et les enseignants. Le personnel s'était mis pour l'occasion en habit de gala et la salle de restauration avait un air de fête !

Les membres du personnel qui n'avaient pas pu profiter du premier service se sont ensuite retrouvés pour leur repas de Noël.

Nous avons tous pu ainsi apprécier la qualité des repas proposés par la société API Restauration.

Un grand merci à tous les personnels qui ont contribué à nous faire passer à cette occasion un très agréable moment.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Patrick MENON

🏠 Suite à l'acquisition en janvier 2011 de l'ensemble immobilier de l'ex-Sofarama (13 000 m² de terrain et plus de 5 000 m² de bâtiments (sur deux niveaux), nous avons le souci de voir le plus rapidement possible ce site évoluer. Nous avons donc réfléchi à une solution « interne » et, parallèlement, pris contact avec le service Développement Économique d'Agglopolys.

Assez rapidement, la piste communale s'est avérée non adaptée à la situation. Nous avons donc continué à travailler avec l'Agglo pour envisager la dépollution-démolition du bâtiment après son rachat par la Communauté d'Agglomération. Entretemps, plusieurs acheteurs potentiels se sont manifestés. C'est l'offre de M. Thierry Decouard qui a retenu notre attention. Nous avons donc décidé de lui céder en l'état et au prix auquel nous l'avions acheté, l'ensemble « Sofarama ».

L'acquéreur s'est engagé à le remettre en état, à en repeindre les façades et à clôturer l'ensemble pour le sécuriser dans le cadre de son activité commerciale de vente de véhicules d'occasion.



Bientôt une vision du passé...

C'est bien sûr un dénouement favorable à ce dossier. Nous avons acheté « Sofarama » afin de pouvoir conserver la maîtrise de ce qui s'y ferait dans l'avenir. Nous sommes satisfaits d'avoir pu le céder rapidement dans des conditions intéressantes pour le développement économique de notre commune.

🏠 Le remplacement des fenêtres de la Maison des Associations a été fait en octobre dernier comme prévu. Leur peinture sera réalisée par les employés municipaux, au printemps prochain. Ces travaux, au même titre que le faux-plafond de la salle du conseil, ont été subventionnés à 25% par Agglopolys au titre des économies d'énergie.

🏠 Le remaniage de la toiture de l'église sera réalisé prochainement. L'entreprise Laurence de Cour-Cheverny a été retenue pour ce marché.

🏠 Enfin le projet d'une nouvelle Maison des Associations avance. Nous avons élaboré les besoins quantitatifs en salles (surfaces et volumes), de rangements et d'équipements en concertation avec les deux associations de la commune les plus concernées et allons lancer un concours d'architectes dès le début de l'année 2012. C'est bien sûr un dossier qui se poursuivra sur plusieurs années et dont nous vous tiendrons régulièrement informés.

Ce projet est bien entendu le grand projet structurant de notre mandature. Son démarrage était vivement souhaité par les associations de la commune.



COMMISSION URBANISME

Responsable : Patrick MENON

Les déclarations d'urbanisme à Saint-Denis-sur-Loire :

	2010	2011
Permis de construire	4	26
- Maison d'habitation		17
- Ilot social		1
- Garage	1	1
- Extension maison	1	
- Véranda		1
- Construction bâtiment professionnel métallique	1	6
- Extension bâtiment professionnel	1	
<i>Permis refusés</i>	1	



Les permis de construire...
de 2011 !!!

Permis d'aménager	1	1
- Lotissement	1	1

	2010	2011
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	23	12
- Clôture et portail	3	2
- Abri de jardin	2	1
- Véranda	3	
- Sas	1	
- Remise		2
- Panneaux solaires photovoltaïques	3	
- Changement porte ou fenêtre	1	
- Ouverture porte ou fenêtre	1	
- Châssis de toit	3	2
- Ravalement de façade	1	1
- Toiture	2	1
- Lucarne	2	
- Parking	1	
- Division foncière		1
- Appentis, préau		1
- Poste ERDF		1

Un record assurément pour la commune !

Le lotissement des Ouches est bien sûr le gros contributeur à ce nombre de permis de construire déposés pour des maisons d'habitations. C'est une excellente nouvelle pour la commune.

Le permis d'aménager de la Martinière a été déposé et accepté. Après la co-garantie de l'emprunt de 3 Vals Aménagement, notre aménageur, votée au conseil municipal de novembre et au conseil communautaire d'Agglopolys de décembre, les consultations d'entreprises vont être lancées et le début des travaux de viabilisation est attendu pour la fin du premier trimestre 2012. Les premiers permis de construire de la Martinière avant la fin de cette année ?

Nous avons certes appris à être prudents avec ce projet mais, unanimement, le conseil municipal se réjouit de l'avancée significative de ce lotissement.

En matière d'urbanisme, il est à noter également que nous avons en 2011 procédé à une modification du règlement de notre **P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme). En effet, le caractère trop rigide et parfois peu clair de ce règlement rendait difficile l'examen de certains permis de construire ou déclaration de travaux et faisait se multiplier les différends avec les services de l'État auxquels nous soumettions ces demandes.

Il s'agit donc essentiellement d'une clarification et d'un assouplissement de certaines règles qui, tout en maintenant un caractère contraignant garant de la qualité de notre cadre de vie et de nos paysages, vous permettront de concrétiser plus aisément certains de vos projets.





LeCAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.56.50

Fax : 02.54.51.56.51

E-mail : caue41@fncaue.asso.fr



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement vous propose un conseil gratuit dès lors que vous avez un projet de construction, de rénovation, d'achat, de vente, de location et que vous vous interrogez sur vos droits et obligations.

Elle vous aide dans les domaines suivants :

- Les financements : étude du plan, prêts et aides dont vous pouvez bénéficier.
- Les relations avec les professionnels : architecte, maître d'œuvre, notaire...
- Les assurances et les garanties : hypothèque, caution...
- Les contrats : de construction, de prêt, de vente...
- La fiscalité : avantages fiscaux, droit de mutation...
- La copropriété : charges, travaux...
- La location : bail, état des lieux...
- La réglementation : salubrité, amiante, plomb, termites...

L'Espace Info Énergie (EIE) vous informe objectivement pour une utilisation plus rationnelle de votre consommation d'énergie et sur les énergies renouvelables.

Des guides d'informations sur l'installation d'un chauffe-eau solaire, la géothermie, l'électroménager, etc., sont à votre disposition.



ADIL - EIE de Loir-et-Cher

34, avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.10.00 Fax : 02.54.42.13.00

E-mail : adileie41@wanadoo.fr - Site : www.adil.org/41/

La commune sollicite régulièrement les services de ces deux organismes. Sachez qu'ils sont aussi accessibles aux particuliers. N'hésitez pas à les consulter pour vos propres besoins.

COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Travaux de voirie réalisés au cours de l'année 2011

Nous avons poursuivi en 2011 le plan de gros entretien et de réfection de notre voirie. Cette année encore nous avons souhaité privilégier, dans une enveloppe budgétaire contrainte, la qualité à la quantité. En effet, il nous semble toujours préférable de réaliser des travaux qui assurent la pérennité de nos rues plutôt que de faire du « rafistolage » qu'il faudra recommencer l'année d'après.

En 2011, nous avons en particulier réalisé les opérations suivantes :

- ✂ Rabotage d'une dizaine de centimètres suivi d'un enrobé Chemin de l'Organdière, ainsi que d'un côté des rues de la Borde et du Vieux Moulin (sur environ 1,20 m de large) ;
- ✂ Terrassement, dépôt de calcaire et enrobé au Carrefour de la Rue du Château d'Eau et du Chemin des Renuelles, ainsi qu'à celui des rues de la Plaine et des Moissons ;
- ✂ Réfection de la chaussée de la Vallée de Villeneuve par un enrobé coulé à froid ;
- ✂ Gravillonnage bleu Rue du Vieux Macé ;
- ✂ Émulsion et gravillons sur diverses fissures rue du Bois ;
- ✂ Réfection de la place Lorjou avec gravillonnage de Loire et pose de pavés autour des arbres ;
- ✂ Pose d'un enrobé à l'entrée de l'école maternelle et devant l'abribus.

Le montant total de ces travaux s'est élevé à 57 472 €.



Rabotage du Chemin de l'Organdière



Chemin de l'Organdière avant finition



Des travaux rue du Vieux Macé, enfin !



L'entrée de l'école... pieds au sec, maintenant !



La place Lorjou fait peau neuve

Bien sûr, Thierry et Jean-Luc, les employés communaux, assurent l'entretien courant (balayage, ramassage des feuilles, déneigement, sablage...) de notre voirie. Ils réalisent aussi les interventions d'urgence que la sécurité et votre confort nous imposent (notamment rebouchage de nids de poules et accotements en calcaire). Sans eux et la qualité de leur travail au quotidien, tous ces travaux et améliorations n'auraient pas beaucoup de sens.

Nous avons bien conscience qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'entretien de la voirie, notamment sur deux de nos principales voies que sont le Chemin de Pissevin et la rue de la Loire. La commune devra envisager très sérieusement leur réaménagement lorsque les travaux des lotissements des Ouches et de la Martinière seront terminés. Avant, ça ne serait pas raisonnable !



Enfouissement des réseaux des Mées



Simulation de la rue du Bois après travaux

L'entreprise E.T.D.E. a bien progressé dans les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Croix (partie haute), Rue du Bois et Rue des Grèves.

Elle interviendra prochainement dans la Rue de la Croix prolongée et dans la Rue des Perce-neige.

Dans le cadre de ces travaux, un changement de luminaires est prévu Allée de la Ramée. Nous remplacerons les luminaires existants par d'autres plus efficaces, plus esthétiques et moins énergivores.

Travaux réalisés par Agglopolys sur la voirie communautaire



La commune de Saint-Denis-sur-Loire compte peu de voirie communautaire (dont la compétence relève d'Agglopolys). En effet, seules les voies des zones d'activités et commerciales sont concernées.

✚ Dans la ZA des Sarrazinières, la deuxième tranche de la Rue des Boulonniers a été réalisée avec une finition émulsion gravillon. Nos commerçants et artisans peuvent enfin travailler dans de bonnes conditions.

✚ Une autre compétence d'Agglopolys en matière de voirie est celle qui relève de la **Loire à Vélo**. A ce titre, la Communauté d'Agglomération a procédé à la réfection complète des 2 km de la Levée de la Loire qui mènent à Ménars. Un revêtement en calcaire compacté redonne à cet espace le caractère naturel que le bitumage avait quelque peu dénaturé. Nous serons vigilants sur l'entretien qui sera fait par la suite sur cette portion, essentielle pour l'image de notre commune ligérienne. **Nous attirons par ailleurs l'attention de toutes et tous que si ce revêtement est bien adapté aux piétons et aux cyclistes, il ne l'est pas aux boosters et autres engins motorisés, d'ailleurs formellement interdits sur cette voie nouvellement classée « voie verte », et aux chevaux. Nous recommandons vivement aux cavaliers d'utiliser l'accotement enherbé afin de préserver, pour les autres usagers, la qualité de la piste.**



✚ Par ailleurs, nous avons également vu avec Agglopolys un plan d'entretien des berges de la Levée sur toute sa longueur (de La Chaussée Saint-Victor à Ménars). Là encore, il est question d'image et de qualité d'accueil de notre commune pour les utilisateurs occasionnels ou réguliers de ce magnifique site.



Travaux sur la Levée de la Loire





COMMISSION TRANSPORTS



Responsable : Sophie MILTEAU

La région Centre recherche, à l'horizon 2020, plus de fluidité sur l'ensemble des réseaux de transports à un moindre coût énergétique global.

Son ambition est de soutenir un nouveau modèle de mobilités, pour aller vers plus de mutualisation, et un réseau global de transports en commun coordonnés.

Concrètement, l'objectif visera à :

- Repenser les lieux de l'intermodalité (le réaménagement en cours de l'accès aux différents modes de transport du quartier gare de Blois y participera) ;
- Développer des pôles de services aux gares ;
- Coordonner les dessertes et les services ;
- Installer des services d'auto-partage ;
- Faciliter l'usage de la voiture électrique ;
- Garantir une accessibilité facilitée et sécurisée aux personnes à mobilité réduite.



La SNCF et Réseau Ferré de France ont provoqué un véritable "big bang" en 2011

Alors qu'habituellement 20% des horaires de trains font l'objet d'aménagements chaque année, le 11 décembre 2011 aura vu naître une refonte totale des horaires en région Centre (100% des dessertes modifiées).

Vers plus de régularité : le cadencement à horaires réguliers (les trains partent à heure fixe tout au long de la journée avec des arrêts identiques) devra renforcer les ponctualités et améliorer les correspondances des voyageurs mais aussi dégager de nouveaux sillons pour les convois de fret ferroviaire.

Vers un réseau rénové en termes d'infrastructures matériel roulant, information des voyageurs. 6 000 km de voies feront l'objet d'une rénovation du réseau au niveau national. Le budget consacré à La ligne Paris-Orléans-Tours sera de 150 millions d'euros (sur 13 milliards prévus nationalement).

Vers des dessertes plus rapides pour les grandes lignes (un gain d'un quart d'heure est attendu pour la ligne Blois-Paris)... au détriment toutefois de petites gares qui verront pour certaines leur desserte bien amputée. Un certain nombre d'usagers y voit déjà une amélioration de leur durée de trajet et un respect accru des horaires, d'autres se sentent fortement lésés, et s'organisent pour faire entendre leurs remarques et propositions.

Cependant, face à l'hétérogénéité des intérêts individuels et collectifs, le projet initial, présenté sous sa première forme au printemps 2011, aura finalement été très peu modifié.



Avant d'envisager un trajet ou un voyage prenez le temps de consulter les sites

www.jvmalin.fr

<http://www.ter-sncf.com/regions/centre/fr>



À propos de transports ferroviaires, vous aurez peut-être vu dans la presse qu'à plusieurs reprises, des manifestations ont eu lieu à la gare de Blois, sous l'égide de nombreux élus en écharpe tricolore, pour défendre une meilleure desserte de la liaison Blois-Paris.

Une association locale a été créée pour appuyer cette revendication : « Blois Paris Illico ».

Vous vous sentez concerné(e) par cette desserte ? Vous pensez que ce combat mérite d'être mené ? Vous souhaitez soutenir tous ceux qui, notamment pour des raisons professionnelles, ont besoin quotidiennement d'une desserte satisfaisante avec la Capitale ? Alors, adhérez à l'Association ! Rendez-vous sur le site www.bloisparisillico.com.



Mobilisons-nous
pour une
meilleure
desserte
ferroviaire
BLOIS-PARIS



Si vous voulez vous rendre à Blois, sans prendre votre voiture, ou sans devoir demander à des proches de vous accompagner, vous pouvez solliciter le **Transport à la demande**.

Qu'est-ce que le Transport à la demande (TAD) ?

► Il ne s'agit pas d'une ligne régulière de car ou de bus, que l'on prend à un point précis (un arrêt, formalisé par un abri ou un panneau) et qui dépose à un autre point (solution point à point) ;

► Il ne s'agit pas non plus d'un taxi, qui vient chercher à son domicile la personne qui souhaite se déplacer et qui la dépose où elle le souhaite, aux horaires qu'elle souhaite (solution porte à porte).

► Il s'agit d'une *solution intermédiaire* (solution porte à point pour l'aller et point à porte pour le retour)

Un véhicule minibus ou voiture vient vous chercher à votre domicile et...

- vous dépose à l'un des points d'arrêt possible sur le territoire d'Agglopolys (voir liste ci-dessous)
- vous reprend à l'un de ces points et vous raccompagne à votre domicile,
- tout ceci, à certains moments de la semaine (voir ci-dessous).

Ce service a été créé en septembre 2010 par Agglopolys pour une durée expérimentale d'une année. Devant le succès rencontré, il a été décidé de le pérenniser et de le développer.

Les points desservis par le TAD sont :

- ☒ le Centre administratif/République,
 - ☒ la Gare SNCF de Blois,
 - ☒ l'Hôpital de Blois,
 - ☒ La Polyclinique de La Chaussée-Saint-Victor,
 - ☒ Cap' Ciné,
 - ☒ le Bowling de Blois,
 - ☒ **Le Centre Aquatique Agl'eau** NOUVEAU
 - ☒ la gare SNCF d'Onzain (en projet)
 - ☒ le centre-ville d'Onzain (en projet)
- } Ces deux points seront probablement ajoutés suite à l'élargissement d'Agglopolys au 1^{er} janvier 2012.

Ce service n'est disponible que certains jours de la semaine et sur certaines plages horaires. Cependant, le succès de la formule a conduit Agglopolys à élargir les plages horaires.

NOUVEAU ☺ **Le mardi matin**, le minibus peut venir vous chercher entre 9h00 et 9h30 et vous raccompagner entre 11h30 et 12h00,

☺ **Le mardi après-midi**, le minibus peut venir vous chercher entre 14h00 et 14h30 et vous raccompagner entre 16h30 et 17h00,



⌚ **Le mercredi matin**, le minibus peut venir vous chercher entre 9h00 et 9h30 et vous raccompagner entre 11h30 et 12h00,



⌚ **Le mercredi après-midi**, le minibus peut venir vous chercher entre 13h00 et 13h30 et vous raccompagner entre 15h30 et 16h00 ; *Ces horaires ont été modifiés pour mieux correspondre aux horaires des séances de cinéma à Cap'Ciné ;*

⌚ **Le samedi matin**, le minibus peut venir vous chercher entre 9h00 et 9h30 et vous raccompagner entre 11h30 et 12h00.



⌚ **Le samedi après-midi**, le minibus peut venir vous chercher entre 14h00 et 14h30 et vous raccompagner entre 16h30 et 17h00,

⌚ Possibilité de voyager à **la journée les mardi, mercredi et samedi.**

Pour activer ce service : ne vous y prenez pas au dernier moment !

🚌 Il faut tout d'abord vous faire établir une **carte d'adhésion au service** (le formulaire de demande de carte est disponible au secrétariat de mairie ou sur le site Internet d'Agglopolys à l'adresse suivante : http://www.agglo-blois.fr/actualites/documents/FichedinscriptionTAD_000.pdf),

🚌 de **réserver le trajet** que vous projetez de faire auprès du standard téléphonique au **numéro vert 0 800 41 00 03**. La réservation doit être faite au plus tard la veille avant 17h00 pour le lendemain.

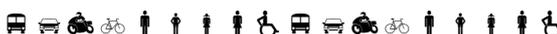


Combien va vous coûter ce service ?

Le trajet coûte **2 €** (soit 4 € aller/retour). Cependant :

\$ Si vous avez moins de 18 ans, il est de 1,50 €.

\$ Le tarif peut également être dégressif en fonction du nombre de personnes transportées. Si vous réservez un trajet pour **2 personnes** le trajet coûte **1,50 €** par personne. À partir de **3 personnes**, il passe à **1 €** par personne.



Abribus

Vous aurez pu remarquer que les abribus de Saint-Denis-sur-Loire ont été changés. Cette opération a été menée par Agglopolys.

Seul celui situé rue de Médicis a été maintenu en l'état. Alors qu'il devait être remplacé par un poteau d'arrêt, en raison de la faible fréquentation, la commune a demandé à le maintenir en prévision notamment, de l'arrivée de nouveaux habitants dans ce quartier.



COMMISSION ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Sophie MILTEAU

POLLUTION LUMINEUSE : pour que la lumière nuise moins à la nuit

La recherche d'économie d'énergie permet depuis quelques années de prendre en compte les préconisations de certaines associations en matière notamment de protection de l'environnement animal nocturne et de la flore.

Les incitations à la réduction de l'intensité de l'éclairage se développent. Les communes commencent à s'y intéresser, chacune à leur manière. De façon ponctuelle tout d'abord en participant par exemple à la manifestation du **31 octobre « le Jour de la Nuit »**. A cette occasion, Saint-Denis-sur-Loire et onze autres communes d'Agglopolys ont éteint totalement ou partiellement leur éclairage public.



Ou encore, en s'engageant de façon plus durable. Certaines communes ont fait le choix de n'allumer qu'un lampadaire sur deux dans certains quartiers (Vineuil par exemple). Notre commune agit dans ce sens depuis quelques années, puisque les éclairages sont éteints entre minuit et 6h00 du matin. Le conseil municipal s'interroge d'ailleurs sur une éventuelle modification de cette plage horaire. Certains sont favorables au maintien de la situation actuelle, d'autres pensent que les éclairages pourraient être éteints de 23h00 ou 23h30 à 6h30. Le programme de remplacement de certaines armoires électriques cette année nous permettra d'avoir plus de souplesse dans la gestion des horaires.

Même si l'objectif est d'aller plus loin dans cette voie, cette démarche ne sera pas menée « aveuglément ». Elle se réalisera en concertation, notamment, avec les services de Gendarmerie, force de conseil en matière de sécurité.

Nous reparlerons donc de ce dossier très bientôt !

De plus, les plans d'enfouissement des réseaux initiés depuis quelques années, et qui se poursuivent actuellement dans le hameau des Mées, participent à cet engagement. En effet, le remplacement de lampes très énergivores par d'autres plus économiques fait partie de ces travaux.

Le 24 mars 2012 : AGISSONS POUR UNE LOIRE PROPRE

Cette manifestation qui rassemble 13 communes ligériennes, vise à mobiliser adultes et enfants le samedi matin, pour nettoyer les bords de Loire. Cette opération offre la possibilité aux participants de joindre l'utile à l'agréable en assistant, s'ils le souhaitent, à des animations nature sur la faune et la flore. Ces animations seront réalisées par l'Observatoire Loire, la Maison de la Loire et des étudiants en BTS environnement de Vendôme.



Des traversées de Loire en fûtreau seront aussi organisées à Saint-Laurent-Nouan, Ménars et Blois.

Le matériel de collecte des déchets (gants, sacs) sera mis à disposition sur les points d'accueil. A Saint-Denis-sur-Loire, ce point est situé sur le petit parking en bordure de Loire, au bout de l'Allée des platanes, qualifiée par certains de « Royale ».

Nous vous y attendrons avec une collation non moins royale à partir de 9h30 !

CETTE ANNÉE, L'ALLÉE DES PLATANES A 200 ANS !

Afin de s'assurer de la longévité et la sécurité des nombreux admirateurs de l'Allée des platanes, la commune a procédé à un premier diagnostic qui a suivi l'élagage réalisé en 2010. Elle poursuit ce travail de veille en projetant de se rapprocher de l'Office National des Forêts en 2012.



DÉCHETS DES MÉNAGES : une incitation à l'apport volontaire.

Les points d'apport volontaire se matérialisent par des grands containers verts le plus souvent disposés par trois, ou enterrés comme on commence à le voir à Blois. Ils sont destinés à recevoir certains déchets tels que le verre, les papiers, les cartons, les flaconnages plastiques et boîtes métalliques qui échapperont ainsi à l'incinération puisqu'ils seront recyclés.

Afin de ne pas vous noyer sous les statistiques, nous citerons simplement le chiffre suivant : en 2010, sur le territoire d'Agglopolys, 16 % des déchets sont passés par le recyclage (tri sélectif ou déchetteries). C'est en progrès mais il reste des efforts à faire en la matière.

L'objectif est bien sûr de limiter l'incinération des déchets en développant l'apport volontaire vers des conteneurs de tri sélectif ou des déchetteries. Un plan de prévention des déchets d'ordures ménagères incinérés prévoit une diminution de 7 % d'ici 2015.

Les 14 déchetteries sur le nouveau territoire d'Agglopolys peuvent recevoir une grande diversité de déchets tels que les encombrants, les déchets verts, les papiers-cartons, le verre, les flaconnages plastiques, les huiles moteur et autres piles et déchets ménagers spéciaux comme les peintures, solvants, bombes aérosols, radiographies, tubes fluorescents et produits phytosanitaires. Le bois est collecté spécifiquement dans les déchetteries de Vineuil, Candé-sur-Beuvron et la Chaussée-Saint-Victor. Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés séparément dans les déchetteries de Blois Nord et la Chaussée-Saint-Victor.



Déchetterie de La Chaussée-Saint-Victor

9 rue René Descartes - ZA des Gailletrous - 41260 La Chaussée-Saint-Victor Tél : 02 54 58 92 18

Ouverte tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h15 à 12h00 et de 13h45 à 17h30



Déchetterie de Blois Nord

159, avenue de Châteaudun 41000 Blois - Tél : 02 54 78 27 73 - 06 08 10 09 79

Ouverte tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h15 à 12h00 et de 13h45 à 17h30



S'il n'est pas envisagé pour le moment de créer d'autres déchetteries sur le territoire, en revanche, il est prévu d'augmenter le nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV). Une étude mandatée par les services techniques d'Agglopolys vise à définir un nombre suffisant de PAV par tranche d'habitants et des conditions d'accessibilité optimales. À titre indicatif, en plus de ceux de Villeneuve et du Bourg, notre commune pourrait prochainement se voir doter de deux PAV supplémentaires. Nous réfléchissons actuellement aux emplacements les plus adaptés. **Si vous avez des propositions à faire, nous sommes à votre écoute.**

Ces mesures incitatives pourront si nécessaire être associées à des dispositions plus coercitives. À titre d'exemple : les poubelles contenant d'autres déchets que les ordures ménagères non recyclables ne seraient pas ramassées. C'est déjà ce qui se pratique dans beaucoup de communautés de communes ou d'agglomération, et c'est très efficace !

À titre préventif, lorsque cette mesure sera appliquée sur Agglopolys (ce qui ne saurait tarder !), il ne sera pas utile de téléphoner en mairie lorsque votre poubelle n'aura pas été collectée si l'explication tient au non-respect des quelques règles édictées ci-dessus. Nous soutenons à 100% toute démarche tendant à améliorer les habitudes éco-citoyennes !

Gestion du personnel : Bilan de l'année 2011

Benoit SIMONNIN

Cette année 2011 aura été plutôt mouvementée, dans tous les sens du terme, en matière de gestion des personnels.

En effet, dans tous les secteurs d'activité de la commune (administratif, scolaire et technique), nous aurons dû faire face à des situations parfois délicates. Le personnel communal aura donc en partie changé de visage au cours de cette année 2011.

Au secrétariat, pour commencer, nous avons accueilli à partir d'avril Christine LEROUX en remplacement de Françoise OURY, partie dans une autre commune. Les compétences et l'expérience de Christine lui ont permis de très rapidement trouver sa place comme principale collaboratrice du Maire et de ses Adjoints. De surcroît, son grade dans la fonction publique territoriale lui permet d'assumer et d'assurer le rôle de responsable du personnel. Nous lui souhaitons une nouvelle fois la bienvenue et la remercions de nous avoir rejoints.

Avec Odile, le secrétariat est à nouveau au complet. C'est bien entendu un soulagement pour les élus et une garantie pour les dionysiens d'être accueillis dans de bonnes conditions, de surcroît, toujours avec le sourire.



Les services techniques ont eu aussi leurs périodes de flottement en matière d'effectif (mais jamais en matière d'efficacité, fort heureusement). David BIZOUARNE, l'agent technique intercommunal (Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon) a demandé sa mutation pour La Chaussée Saint-Victor. Il n'est à l'heure actuelle pas remplacé. Nous réfléchissons à l'opportunité de le faire au printemps prochain dans un profil de poste « entretien des espaces verts ». Sinon, Thierry et Jean-Luc ont, tout au long de cette année, continué à entretenir notre commune pour que chacun puisse s'y sentir bien.

Les services périscolaires (cantine, garderie et transport) ont connu également leur lot de bouleversements. Pour pallier l'indisponibilité temporaire de deux agents, nous avons dû procéder au recrutement contractuel de Marie et Fatima. Toutes les deux ont assuré et continuent à assurer les missions qui leur étaient confiées avec volonté, professionnalisme et gentillesse. Qu'elles en soient ici remerciées. Avec elles deux, d'autres personnes en contrat de courte durée et bien sûr Céline, notre ATSEM, nous avons toujours été en mesure d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, tant à la garderie qu'à la cantine. Ça n'a pas été facile tous les jours mais néanmoins toujours réalisé. Qu'il me soit permis de remercier pour leur efficacité dans cette gestion Martine CIRET, adjointe en charge du secteur scolaire, et Christine LEROUX, responsable du personnel.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour souhaiter à notre personnel une excellente année 2012. Que cette nouvelle année soit une fois encore source de rapports cordiaux et d'enrichissements mutuels. Que cette année soit aussi pour nos agents actuellement en délicatesse avec leur santé celle du rétablissement et du retour parmi nous.



CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

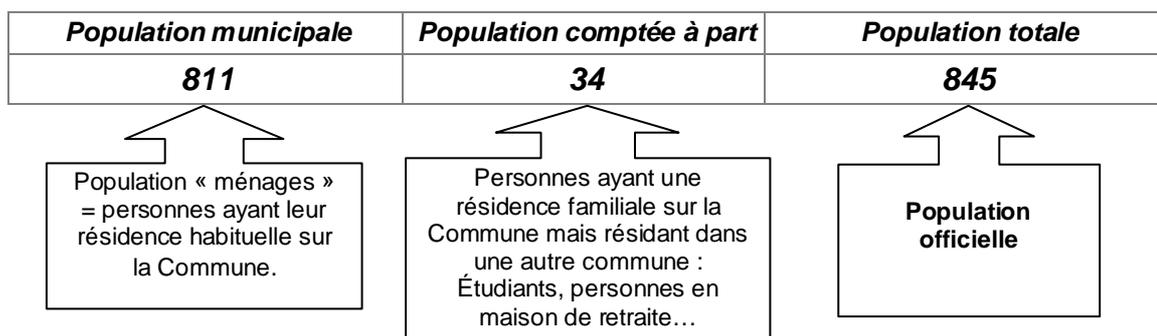
Depuis le 1^{er} janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier-février 2010, la population de Saint-Denis-sur-Loire a été recensée. Cependant, les chiffres réels de la population issus de ce comptage officiel et exhaustif ne sont pas les chiffres officiels. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle expliquant le calcul.

2. Les principes

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2011 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2008.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la population officielle de la commune au 1^{er} janvier 2012 sont ceux de la population légale de... 2009.



Rappel	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Au 1 ^{er} janvier 2010	859	30	889
Au 1 ^{er} janvier 2011	835	35	870

Une dernière statistique : le recensement de 1999 sur la commune donnait un comptage de 925 habitants. **Celui qui a eu lieu en début d'année 2010, 787 habitants.** Alors qu'il y avait près de 1 000 habitants au milieu des années 90, c'est, en population réelle, moins de 800 que compte Saint-Denis-sur-Loire aujourd'hui.

Alors que la population de la grande majorité des communes comparables à la nôtre profite de la perte d'habitants de Blois, grâce à des projets d'habitat réguliers, la population dionysienne n'a cessé de décroître.

Plus que jamais, ne serait-ce que pour conserver une école dans notre commune, redevenir un territoire attractif pour l'activité commerciale et, nous l'espérons, donner un second souffle à nos associations, les lotissements de la Martinière et des Ouches sont les bienvenus.

Informations diverses et pratiques

TU as
16 ans



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS

BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE TOURS

LE RECENSEMENT

Fais-toi
recenser!

POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19ème anniversaire.

OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la mairie du domicile
- au consulat en cas de résidence habituelle à l'étranger

Conséquences du recensement

Le recensement est indispensable

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



Section générale pour l'administration

EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Tours - BP 622 - 37206 TOURS CEDEX 3

Tél : 02 47 77 21 71 - Fax : 02 47 77 21 56 csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr

www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



Vous venez d'effectuer le recensement militaire pour vous-même ou pour votre enfant.



A l'issue de cette inscription, une attestation de recensement vous a été remise.

Cette attestation est à conserver très précieusement

Elle sera nécessaire pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, mais aussi Permis de conduire, de chasse...

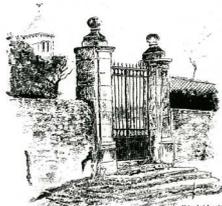
AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRÉ

Ne vous en séparez pas que tant que la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) n'a pas été effectuée

Dès maintenant, faites des photocopies ou numérisez le document.

NE DONNEZ JAMAIS L'ORIGINAL MAIS TOUJOURS UNE COPIE

**SAINT DENIS
SUR LOIRE**



PATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21

LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Un certain nombre d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

HORAIRES DES MESSES - SECTEUR FOSSÉ - VILLERBON

Calendrier des offices :

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10 h 30 à VILLEBAROU, mais :

- Le 24 décembre : Veillée de Noël à Villebarou à 21 h
- Le 25 décembre : Messe de Noël à Villebarou à 10 h 30
- Le 15 janvier 2012 : Messe à St Sulpice à 10 h 30
- Le 5 février 2012 : Messe en famille à Villebarou à 10 h 30
- Le 12 février 2012 : Messe à St Bohaire (St Blaise) à 10 h 30
- Le 22 février 2012 : Messe des cendres à Villebarou à 19 h
- Le 26 février 2012 : « Une messe autrement » pour le début du Carême

**Les Jeudis 1er / 8 / et 15 mars 2012 : « Chemin de carême » -
Partage de la parole à 20 h 30 en l'église de Fossé**

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...



Par délibération du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010, les tarifs, depuis le 1^{er} janvier 2011, sont les suivants :

Pour les habitants de la Commune : ➤ 60 € pour une demi-journée ➤ 120 € pour une journée ➤ 200 € pour deux journées	Pour les réservations hors commune : ➤ 80 € pour une demi-journée ➤ 200 € pour une journée ➤ 300 € pour deux journées
--	--

Chauffage :

- Une demi-journée 15 €
- Une journée 30 €
- Deux journées 60 €

**Pour les locations du
15 septembre au 30 avril**

Un chèque de caution de 200 € est demandé pour chaque location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39

Les Associations Dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
St-Denis-sur-Loire



Toute l'équipe d'Apollon vous souhaite une très bonne année 2012,
que tous nos vœux de bonheur vous accompagnent pour cette nouvelle année.

Pour cette nouvelle saison, la dynamique de l'association continue, nous avons déjà proposé plusieurs manifestations :

Le 10 septembre, nous avons commencé cette nouvelle saison avec une soirée pour les jeunes du collège.

Le 13 septembre, lors de notre Assemblée générale, nous avons fait le bilan annuel et les inscriptions pour la gymnastique et le yoga. Plus de Step cette année faute de participants et, de ce fait, la gymnastique change d'horaire (le mardi soir), le yoga reste le mardi matin.

Le 30 septembre, nos jeunes ont été invités par les jeunes de Villerbon.

Le 8 octobre, un stage de danse country a enthousiasmé une vingtaine de participants, prochain stage le 21 janvier.

Deux cours de cuisine ont réuni à chaque fois une douzaine de personnes : le prochain aura lieu le 8 février.

Depuis mi-novembre, nous avons commencé les répétitions des nouvelles pièces de théâtre.

Nous avons programmé un jeu « les Experts de St-Denis » fin octobre qui a été annulé faute de participants, nous le reprogrammerons dans l'année.

Le 8 janvier, pour notre fête de la nouvelle année nous avons eu des surprises...



Manifestations à venir :

Le 11 février, la boum enfants aura lieu pour les primaires du CP au CM2.

En mars commenceront nos représentations de théâtre, le 18 mars à Villerbon, le 25 mars à Marolles et les 31 mars et 1^{er} avril à Saint-Denis-sur-Loire.

Le 6 mai aura lieu la pétanque. Cette année elle se déroulera dans la cour de l'école car il y aura des élections le même jour.

Le 16 juin, la guinguette avec le comité des fêtes...

Toutes nos coordonnées sont à la fin de cet article.



RENCONTRE ENTRE JEUNES

Le 30 septembre, les jeunes de Saint-Denis-sur Loire ont été invités par ceux de Villerbon pour une soirée barbecue. City Jeune (l'Association de Villerbon) a présenté son Association, comment ils ont pu récolter des fonds, motiver les jeunes. Ils nous ont fait découvrir leurs réalisations, leur salle décorée par des graffeurs et leur piste BMX. Nous avons promis d'inviter City jeunes à Saint-Denis-sur-Loire bientôt...





LA SOIREE JEUNES DU COLLEGE



Peu de participants pour cette première soirée collège mais tous se sont bien amusés. En fin de soirée, une collation sous forme de sandwich a bien été appréciée des valeureux danseurs.



STAGE DE DANSE COUNTRY



Le 8 octobre, un beau succès pour cette après-midi country. Notre professeur, Marie-Anne, nous a fait une approche très intéressante de la danse country en nous faisant essayer deux chorégraphies, et en nous faisant voir plusieurs danses. Ce fut une découverte très agréable et nous lui avons proposé de revenir le 21 janvier 2012 pour une seconde séance.





COURS DE CUISINE



Un traiteur professionnel, Mme Inès Pereira anime ces soirées gustatives.

Le premier cours de cuisine a eu lieu le 20 octobre : au menu gnocchis et cupcakes.

Le second, le 8 décembre : 4 verrines de Noël ont mis en appétit une douzaine de cuisinières.

Le prochain cours est déjà programmé pour le mercredi 8 février 2012 avec au menu la préparation d'un plat de poisson.



NDLR : La municipalité tient à vous préciser que c'est aussi Inès Pereira qui nous a régales lors du cocktail qui a suivi la cérémonie des vœux à la population du samedi 14 janvier dernier.

LA FETE DE NOEL

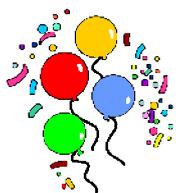
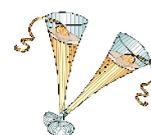


Le 17 décembre nous avons proposé une fête de Noël ouverte à tous. Fabrication de lampions avec l'aide des jeunes, ensuite défilé pour les petits et les grands, retour ensuite à la Salle des Associations pour une collation et d'autres surprises...

Nous avons dû annuler cette manifestation faute de participants !



LA FETE DE LA NOUVELLE ANNEE

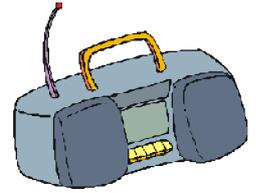


Le 8 janvier, pour notre fête de la Nouvelle année, toujours notre marche pour ceux qui le souhaitent.

Et comme chaque année, des galettes accompagnées de vin chaud ont réconforté tous les participants. Nous avons visionné le diaporama des manifestations d'Apollos ...



LA BOUM DES ENFANTS



Comme tous les ans la boum des enfants de CP au CM2 se déroulera le 11 février. Un goûter clôturera l'après-midi.



LE THEATRE

Depuis la mi-novembre, nous avons commencé les répétitions de théâtre. Cette année, 29 jeunes se sont inscrits. Nous proposerons 4 pièces jeunes et un sketch adulte. Les représentations auront lieu cette année en mars et nouveauté, Villerbon nous accueillera le dimanche 18 mars, le dimanche 25 mars à Marolles et samedi 31 mars et dimanche 1er avril à Saint-Denis-sur-Loire.

LA PETANQUE

Cette année les fans de pétanque se retrouveront le 6 mai, jour des élections présidentielles, dans la cour de l'école. Après avoir voté, venez faire une partie de pétanque, des cadeaux récompenseront tout le monde !



LA GUINGUETTE

Le 16 juin avec nos amis du Comité des Fêtes.





LA GYMNASTIQUE ET LE YOGA



Cette année le cours de step a été supprimé faute de participants. D'autre part, le cours de Yoga est maintenu le mardi matin de 9h45 à 10h45 et celui de gymnastique a été déplacé au mardi soir de 18h45 à 19h45.



CENTER PARCS

Nous avons toujours la carte Center Parcs. Si vous avez envie de passer une journée à Center Parcs, n'hésitez pas à nous contacter. Pour une participation de 8€ , vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (2€ au lieu de 40) pour 8 personnes.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE> (ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse :

Apollos
19 rue de la Loire
41000 ST DENIS SUR LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

Portable : 06.82.36.17.19



Apollos

BONNE ANNEE 2012

L'ACTUALITÉ DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes contribue à l'animation de Saint-Denis-sur-Loire en organisant des manifestations et activités ouvertes à tous les habitants de la commune.

L'année 2011 aura été marquée par une forte participation à la plupart des manifestations. On mentionnera notamment le vif succès remporté par la brocante et par la soirée guinguette (organisée conjointement avec l'association Apollos). Les participants à la randonnée pédestre ont été nettement plus nombreux qu'en 2010. Quant à l'activité tarot du vendredi soir, elle est maintenant bien implantée. Seule ombre au tableau de cette année 2011 : l'annulation du concours-expo photo pour cause d'inscriptions en nombre insuffisant. Ce bilan est encourageant pour toute l'équipe du Comité des Fêtes, laquelle reste particulièrement motivée pour la mise en œuvre de son programme 2012.

Nous avons plaisir à constater que les dionysiens sont fidèles à nos rendez-vous. Exposants ou visiteurs à la brocante, participants à la guinguette, randonneurs ou encore joueurs de tarot, vous êtes nombreux à répondre présent. Chaque année nous voyons arriver de nouveaux participants.

Nous vous proposons un retour sur notre activité du second semestre 2011 et une présentation de notre programme pour l'année 2012.

Brocante (dimanche 16 octobre 2011)

La brocante 2011 c'est 142 exposants, dont 19 professionnels, pour un total de 820 mètres linéaires d'étals. Les dionysiens étaient au nombre de 34 à proposer leurs trésors ou à offrir une seconde vie à des articles en bon état devenus encombrants. Pour la première fois, l'espace aménagé pour le stationnement des véhicules affichait complet : le nombre de visiteurs est estimé à plus de 3000 !

Nous espérons que les dionysiens acheteurs ou vendeurs y ont fait de bonnes affaires !

L'organisation de la brocante mobilise tous les membres de l'association auxquels viennent se joindre une douzaine de sympathisants. Afin de sécuriser la circulation des véhicules aux abords du terrain réservé au parking, le Comité des Fêtes fait, par ailleurs, appel à deux agents de sécurité professionnels. Enfin, l'organisation de cette manifestation est rendue possible par les entreprises qui nous apportent leur soutien, par les propriétaires et exploitants qui mettent des terrains à notre disposition, par la municipalité qui nous facilite la logistique, et par la compréhension des riverains...

Soirées tarot (second et quatrième vendredis de chaque mois)

Les soirées « tarot » ont repris à la rentrée au rythme de deux par mois. Elles se tiennent à la salle des associations les second et quatrième vendredis de chaque mois. L'heure de rendez-vous est fixée à 20h30. Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Pas de frais : la participation à cette activité est gratuite.

Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 participants (pour la plupart des dionysiens) et il est possible d'en accueillir davantage. Plusieurs débutants ont été initiés.

Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe !

Le calendrier 2012

A ce jour, le programme 2012 n'est pas encore complètement bouclé. Les informations qui suivent concernent les manifestations et activités déjà programmées. Elles pourront, le cas échéant, être complétées ultérieurement par d'autres propositions.

Le jeudi **15 mars à 20h30 : assemblée générale à la salle des associations. Tous les dionysiens y sont conviés.**

Le **second et le quatrième vendredis de chaque mois : soirée tarot** de 20h30 à minuit, à la maison des associations.

Le **dimanche 10 juin, randonnée pédestre** (manifestation inscrite au calendrier officiel du Comité Départemental de Randonnée Pédestre). Deux circuits en boucle (9 et 15 kms) seront proposés aux randonneurs. Départ de la Place Eugène Leroux, à partir de 8 heures. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour. Cette randonnée, hors des « sentiers battus », constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel.

Le **samedi 16 juin**, pour fêter l'arrivée de l'été, **guinguette** organisée conjointement avec l'association APOLLOS, place Eugène Leroux. Au programme : un repas (sur réservation) suivi d'une soirée dansante animée par un orchestre. Pour l'occasion un parquet sera installé !

Les **29 et 30 septembre**, cinquième édition du **concours-expo photo**. Le thème sera fixé prochainement et sera communiqué dans une prochaine édition du Trait d'Union ainsi que par voie de presse.

Le **dimanche 21 octobre** (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : **brocante**.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune : n'est-il pas agréable d'y participer en famille ou entre amis ?

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

- 19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Le bureau, est composé comme suit :

Président : Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)

Vice-Président : Roger LANGER (Tel : 02-54-74-17-45)

Secrétaire : Patrick MENON

Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE

Secrétaire-Adjoint : Bruno LACH

Trésorière-Adjointe : Josette GOUARD

Membres : Jacques CHAVANON, André CIRET, Henri CROSNIER, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE, Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN.

Vous souhaitez obtenir des informations ou des précisions sur nos activités, vous souhaitez nous rejoindre pour participer à l'animation locale ou simplement « donner un coup de main » pour l'organisation de certaines manifestations : prenez contact avec l'un ou l'autre d'entre nous.

Par ailleurs, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale, le 15 mars prochain.

LE CLUB DU BEL AGE

Nous avons recommencé nos rencontres le 8 septembre.

Le 24 novembre s'est déroulé notre repas de fin d'année, préparé par notre traiteur habituel. Belles tables décorées de fleurs et de menus très colorés. Une plante a été offerte à Marcelle Volant et Madeleine Simon pour leurs 80 ans. De nombreuses chansons accompagnèrent ce repas.

Le 7 décembre, festivités gourmandes dans le Maine-et-Loire. Repas avec animation. Après-midi dansant, avec un accordéoniste très dynamique.



Le concours de belote du 10 décembre s'est très bien passé, avec de nombreux participants.

Le 15 décembre, dernière réunion de l'année, avec au goûter de nombreuses bûches offertes par des membres du club. Merci à tous. Nous nous sommes quittés en se souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et à janvier 2012.

Nos projets pour 2012 :

Reprise des réunions le 6 janvier : règlement des cotisations pour l'année, assemblée générale et galette.

17 mars : goûter spectacle à Villerbon.

21 mars : concours de belote.

Sortie du mois de mai à choisir.

28 juin : repas avant les vacances.

8 décembre : concours de belote.

Joyeuse année 2012 à tous.

ASSOCIATION BERNARD LORJOU

LORJOU à la Mairie de Blois

Exposition : *le Bestiaire ou Cortège d'Orphée de Guillaume Apollinaire*
Gravures sur bois

Le 8 décembre était un grand jour pour l'Association Bernard Lorjou : le vernissage de l'Exposition « Le Bestiaire de Guillaume Apollinaire » de LORJOU à la Mairie de Blois. Plus de 200 personnes se bouscuaient autour de Marc Gricourt et Benoit Simonnin - deux maires qui nous sont chers - présents avec d'autres personnalités. Pour la réalisation de cette très belle exposition, la ville de Blois et la commune de Saint-Denis-sur-Loire nous ont aidés aussi bien moralement que financièrement. Nous leur présentons nos sincères remerciements.



Voici la genèse de cette exposition : un jour, Lydie Leguyader du Service des Relations publiques de la Mairie de Blois nous appelle au téléphone. « Voudriez-vous organiser dans le hall de la Mairie une exposition de Lorjou, quelque chose dans l'esprit de fêtes de fin d'année ? » Comme vous le savez, les peintures de Lorjou sont plutôt portées à des drames et tragédies. Quoi faire alors ? Ah oui, il y a son Bestiaire qui illustre, d'une manière joyeuse et colorée, les célèbres quatrains de Guillaume Apollinaire ! Sûrement, ces animaux enchanteront tout le monde, petits ou grands. C'est ainsi que voit le jour cette exposition qui contribue à merveille à la festivité de cette période.



Ce sont les gravures sur bois, technique de reproduction qui demande beaucoup de travail et d'adresse. C'était le moyen de reproduction favori des anciens, comme Dürer pour ne citer que le plus célèbre, avant qu'on découvre le procédé lithographique qui n'exige qu'une pierre ou un zinc pour une œuvre reproduite avec plus d'une couleur. Or, pour la gravure sur bois, appelée aussi xylographie, il faut tailler une planche de bois pour chaque couleur. Mettons qu'une gravure demande trois couleurs différentes, il est alors nécessaire de tailler trois planches. Imaginez l'énorme travail qu'entreprend Lorjou, le Bestiaire d'Apollinaire contenant 32 poèmes. Lorjou taille en moyenne 2 à 3 planches par composition, parfois 4. Au total, 120 bois !

Pourquoi n'a-t-il pas utilisé la technique de lithographie qui aurait été plus facile à réaliser ? Parce qu'un autre artiste célèbre, Raoul Dufy, a gravé sur bois, plus de cinquante ans avant Lorjou, son Bestiaire d'Apollinaire. Il l'a fait en noir et blanc, ne taillant donc qu'une planche par poème. Lorjou a voulu faire mieux que son aîné. Donc en couleur.

Fidèle à l'esprit des poèmes d'Apollinaire, pas toujours innocents, LORJOU les interprète avec beaucoup d'humour : un lapin face à une énorme carotte verte, une petite souris au pied d'un redoutable chat, quatre dromadaires superposés pour former la caravane de Don Albaroubeira, une tête d'Orphée avec un œil en forme de lyre... Je m'arrête. Car, je souhaite vivement que vous alliez les découvrir vous-mêmes, si vous ne l'avez pas encore fait. Elle dure jusqu'au 30 janvier 2012. Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Bonne visite !

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2011-2012 étant bien avancée, voici quelques nouvelles sur l'année écoulée.

Le comptage à perdreaux du 6 Mars 2011 s'est déroulé conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint-Victor et Ménars, 47 personnes étaient présentes, le résultat de 7 couples aux 100 hectares fait apparaître une très grande difficulté pour remonter à un niveau correct.

Le comptage du lièvre reste identique depuis 4 ans, avec 22 aux 100 hectares, ce qui nous a permis de le tirer deux dimanches successifs.

Le pigeon se fait rare en cette fin de saison à cause d'un hiver beaucoup trop doux.

Le lapin toujours présent en abondance, dans certains secteurs, fait la joie des chasseurs, mais pas celle des agriculteurs. La société organise régulièrement des furetages afin de diminuer la population de celui-ci.

Une battue aux nuisibles a été organisée le 4 septembre 2011 avec la meute de Laurent CALLIGARO et nous a permis de supprimer un renard.



Rappel de la composition du bureau :

Bruno LACH	Président
Jean-Pierre MOREAU	Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO	Trésorière
Joël AUDEAU	Membre
Guy DELABOISSIERE	Membre
Cyril DAUDIN	Membre

Pour tout renseignement concernant des informations sur la société de chasse, vous pouvez contacter l'une ou l'autre de ces personnes.

Dates à retenir :

- **Comptage à perdreaux le : 4 mars 2012**
- **Assemblée générale : Non arrêtée**
- **Battue aux renards : Non arrêtée**

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour 2012

Le Bureau



UNC AFN Anciens Combattants AFN De Saint-Denis-sur-Loire

Activités de notre section de l'année 2011

Notre **assemblée générale** a eu lieu le 6 février 2011. Sur 19 adhérents, 15 étaient présents. Nous les en remercions vivement.

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2011, nous avons fait diverses sorties :

- Le 06/01 Assemblée générale départementale à Villebarou
- Le 08/05 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 20/05 Monument des fusillés de 1945 à Pontijou
- Le 26/06 Congrès départemental à Bracieux
- Le 25/09 Hommage aux Harkis
- Le 11/11 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 05/12 Hommage aux morts de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie
- Et diverses sorties afin d'assister aux obsèques de nos camarades décédés.

Nous avons organisé, cette année, deux **concours de belote** qui ont eu lieu les 27 janvier et 9 novembre 2011. Et comme chaque fois, nous avons rencontré un grand succès.

Cérémonie du 11 novembre. Après la cérémonie et le vin d'honneur offert par la Mairie, nous nous sommes tous rendus au Relais d'Artémis à Bracieux. Ce fut pour nous l'occasion de nous retrouver autour d'un bon repas, dans un cadre splendide.



Annonces pour 2012 :

Notre prochain concours de belote aura lieu le 27 janvier 2012, à la Maison des Associations.

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année et nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2012.

ASSOCIATIONS DIONYSIENNES : FICHES PRATIQUES

NOM DE L'ASSOCIATION : APOLLOS



ACTIVITÉ : Activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
(Boîte à lettres face à la Mairie)

E-mail : apollostdenis@free.fr

Site Internet : <http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>

PRÉSIDENTE : Madame Joëlle BILEVIC

CONTACT : Madame Joëlle BILEVIC

Adresse : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 78 90 45 / 06 82 36 17 19

E-mail : apollostdenis@free.fr

ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2012 :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
Mardi	Maison des Associations.	9h45 – 10h45	Yoga	Tous âges
Mardi	Maison des Associations.	18h45 – 19h45	Renforcement musculaire	Tous âges
8 JANVIER	Maison des Associations.	Après-midi	Fête de la nouvelle année	Tous âges
21 JANVIER	Maison des Associations	14h00 – 17h00	Stage de Country	Tous âges
21 JANVIER	Maison des Associations	19h00 – 22h00	Tournoi de Wii	Jeunes collège
8 FEVRIER	Maison des Associations	19h30	Cours de cuisine	Tous âges
11 FEVRIER	Maison des Associations.	Après-midi	Boum enfants	Du CP au CM2
11 FEVRIER	Maison des Associations	19h30 – 23h00	Soirée déguisée	Jeunes collège
18 MARS	Villerbon	15h00	Théâtre	Tous âges
25 MARS	Marolles	15h00	Théâtre	Tous âges
31 MARS	Maison des Associations de Saint-Denis-sur-Loire	20h00	Théâtre	Tous âges
1 ^{er} AVRIL		15h00		
6 MAI	Terrain de pétanque	Après-midi	Pétanque	Tous âges
16 JUIN	Place Eugène Leroux	Soirée	Guinguette organisée avec le Comité des Fêtes	Tous âges
SEPTEMBRE	Maison des Associations.	Soirée	AG + inscription gymnastique/yoga	

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Joëlle BILEVIC

Vice-présidente : Sylvie MENON

Trésorière : Monique VIGIE DU CAYLA

Secrétaire :

Secrétaire adjointe : Dominique CHAVANON

Membres : Inès MEHAULT

Jacques MICHEL

Marie-Pierre VINCENDEAU

Marie-Ange CHESNEAU

NOM DE L'ASSOCIATION : COMITÉ DES FÊTES

ACTIVITÉ : **Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales.**

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
(Boite à lettres face à la Mairie)

E-mail :comitedesfetes.stdenis@orange.fr

PRÉSIDENT : **Monsieur Alain BOCQUEL**

CONTACT : **Monsieur Alain BOCQUEL**

Adresse : 7 rue du Lierre 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 74 20 97

E-mail :comitedesfetes.stdenis@orange.fr

ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2012 :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Participants
ANNÉE (2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredis de chaque mois)	Maison des Associations	20h15	Soirée tarot	Ouvert à tous Activité gratuite
10 JUIN	Saint-Denis-sur-Loire et communes limitrophes	Départ à partir de 8h	Randonnée pédestre 2 circuits 9 et 15 kms	Ouvert à tous
16 JUIN	Place Eugène Leroux	De 20h00 à minuit	Guinguette (repas et soirée dansante) organisée conjointement avec APOLLOS	Repas sur réservation Accès libre et gratuit à la soirée
29/30 SEPTEMBRE	Maison des Associations	Exposition le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Concours/Expo photos	Concours réservé aux photographes amateurs Accès gratuit pour tous à l'exposition
21 OCTOBRE	Bourg de Saint-Denis-sur-Loire	De 6h00 à 18h00	Brocante	Exposants pro- fessionnels et particuliers Accès libre pour les visiteurs

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Alain BOCQUEL
 Vice-président : Roger LANGER
 Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE
 Trésorière Adjointe : Josette GOUARD
 Secrétaire : Patrick MENON
 Secrétaire adjoint : Bruno LACH

NOM DE L'ASSOCIATION : ANCIENS COMBATTANTS AFN DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

ACTIVITÉ :Participation aux commémorations

Adresse du Siège Social :. 3 résidence Le Mail Clouseau 41000 BLOIS

PRÉSIDENT : Monsieur Marcel BOULET

CONTACT : Monsieur Michel PICHON

Adresse : 6, rue Médicis, Macé, 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 74 75 14

ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2012 :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
27 Janvier	Maison des Associations	Après-midi	Concours de belote	Tous âges

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Marcel BOULET
Trésorier : Michel PICHON
Secrétaire : Georges MICHEL

NOM DE L'ASSOCIATION : SOCIÉTÉ DE CHASSE

ACTIVITÉ :Groupement des propriétaires et des habitants de la Commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse.

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRÉSIDENT : Monsieur Bruno LACH

CONTACT : Monsieur Bruno LACH

Adresse : 7 chemin de l'Organdière 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 74 07 05 / 06 61 08 00 51

E-mail : bruno.lach@hotmail.fr

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Bruno LACH
Vice-président : Jean-Pierre MOREAU
Trésorière : Isabelle CALLIGARO
Trésorier adjoint : Joël AUDEAU
Secrétaire : Cédric DAUDIN
Secrétaire adjoint : Guy DELABOISSIERE

NOM DE L'ASSOCIATION : CLUB DU BEL ÂGE

ACTIVITÉ : Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'évènements.

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRÉSIDENTE : Madame Thérèse BESNARD

CONTACT : Madame Thérèse BESNARD

Adresse : 1 rue des Grèves 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 46 85 65

ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2012 :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
LE JEUDI	Maison des Associations	14h30-19h00	Jeux de Société	+ de 60 ans
21 MARS	Maison des Associations	Après-midi	Concours de belote	Tous âges
8 DECEMBRE	Maison des Associations	Après-midi	Concours de belote	Tous âges

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Thérèse BESNARD
 Vice-président : Bernard CHAURIN
 Trésorière : Josette GOUARD
 Trésorière adjointe : Rolande CADRIEU
 Secrétaire : Marin DUBREUIL

NOM DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION BERNARD LORJOU

ACTIVITÉ : Promotion de l'œuvre du peintre Bernard LORJOU

Adresse du Siège Social : 7 rue de Bellevue 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRÉSIDENTE : Madame Junko SHIBANUMA

CONTACT : Madame Junko SHIBANUMA

Adresse : 7 rue de Bellevue 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 78 62 05

E-mail : asso.lorjou@gmail.com

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Junko SHIBANUMA
 Vice-présidente : Nicole GUILLERMET
 Vice-président : Franklin DARMON
 Secrétaire : Jean-Marie SADOWNICZYK
 Trésorier : Bertrand MICHEL

NOM DE L'ASSOCIATION : VOGINANT**ACTIVITÉ** :SAUVEGARDE DU SITE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIREAdresse du Siège Social : 1 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**PRÉSIDENTE** : Madame Brigitte AYGUESPARSSE**CONTACT** : Madame Brigitte AYGUESPARSSEAdresse : 1, rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIREN° de téléphone : 02 54 78 31 02**COMPOSITION DU BUREAU** :

Présidente : Brigitte AYGUESPARSSE

NOM DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA DÉFENSE DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN LOIR-ET-CHER**ACTIVITÉ** : Assurer la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-CherAdresse du Siège Social : 1 rue Médicis 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**PRÉSIDENT** : Monsieur Guillaume DE FERRON**CONTACT** : Monsieur Guillaume DE FERRONAdresse : 1 rue Médicis 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIREN° de téléphone : 02 54 78 85 03E-mail : guillaume.de-ferron@wanadoo.fr**ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2012** :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Participants
24 MARS	Bords de Loire	9H00 – 12H00	Nettoyage des bords de Loire	Tous âges

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Guillaume DE FERRON
 Vice-Président : Thierry BARBIER
 Trésorière : Sophie DE LA FERTE
 Trésorier Adjoint : Christian CABIN SAINT-MARCEL
 Secrétaire : Patricia DE FERRON
 Secrétaire Adjointe : Muriel CABIN SAINT-MARCEL

**NOM DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS-
SUR-LOIRE, VILLERBON**

ACTIVITÉ : Organiser des manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRÉSIDENT : Monsieur Louis HOLT

CONTACT : Monsieur Louis HOLT

Adresse : 26 rue du Château d'Eau 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 78 11 19

E-mail : louis-holt@orange.fr

ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2012:

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
30 juin	Villerbon	A partir de 14h00	Fête des Écoles	

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Louis HOLT
 Vice-Président Villerbon : Cédric GARCIA
 Vice-Présidente Ménars : Angélique TAFILET
 Trésorière : Isabelle RODRIGUES
 Trésorière adjointe : Nelly HODEAU
 Secrétaire : Véronique VINCENT
 Secrétaire Adjointe : Angélique LOQUINEAU

RETENEZ BIEN CES DATES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de chaque mois	20h30	Soirée Tarot	Comité des Fêtes	Maison des Associations
8 Janvier	15h00	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Maison des Associations
21 Janvier	15h00	Stage de danse country	Apollos	Maison des Associations
21 Janvier	19h00- 22h00	Tournoi de Wii pour jeunes du collège	Apollos	Maison des Associations
27 Janvier	13h30	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
8 Février	19h30	Cours de cuisine	Apollos	Maison des Associations
11 Février	14h30- 17h00	Boom des Enfants	Apollos	Maison des Associations
11 Février	19h30- 23h00	Soirée déguisée pour jeunes du collège	Apollos	Maison des Associations
15 Mars	20h30	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Maison des Associations
18 Mars	15h00	Théâtre	Apollos	Villerbon
21 Mars	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Âge	Maison des Associations
24 Mars	Matin	Nettoyage des Bords de Loire	Maison de la Loire, Municipalité et l'association pour la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir- et-Cher	Saint-Denis-sur-Loire Rendez-vous sur le parking du bord de Loire à 9h00
25 Mars	15h00	Théâtre	Apollos	Marolles
31 Mars	20h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
1 ^{er} Avril	15h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
6 Mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Cour de l'école
10 Juin	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	Rendez-vous à partir de 8h00 Place E. Leroux
16 Juin	Soirée	Guinguette	Apollos et Comité des Fêtes	Place Leroux
30 Juin	Après-midi	Fête des Écoles	Association des Parents d'Élèves	Villerbon
29 & 30 Septembre	Journée	Concours photos	Comité des Fêtes	Maison des Associations
21 Octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Le Bourg
8 Décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE A LA UNE !

Silvano, karatéka au septième... dan

Entraîneur à Blois Roto sports karaté, Silvano Martinis vient d'être promu 7^e dan de la FFKDA (*). Un titre rare en Loir-et-Cher.

Au premier regard, le bonhomme en impose. Par sa large stature d'abord. Par son titre aussi. Ce n'est pas tous les jours que l'on croise un 7^e dan de karaté ! Mais après quelques échanges, en dehors du tatami bien sûr, c'est la philosophie de vie de Silvano Martinis qui caractérise le plus ce grand sportif.

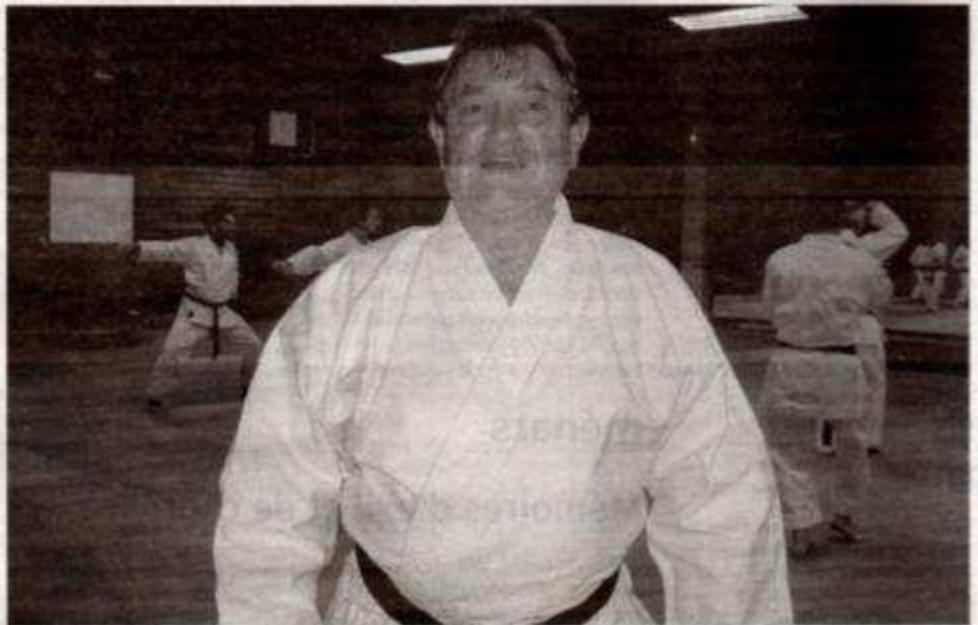
« Respect, tolérance, humilité, doivent être les valeurs du karaté », assure-t-il avec conviction. Des qualités qu'il professe depuis quatre ans au sein du club Roto sports. « Pourtant, j'ai débuté par hasard, en 1964, sur les conseils d'un copain car, à 18 ans, j'étais timide et réservé. » Le jeune Italien habitait alors en Région parisienne et, selon lui, n'avait rien d'un athlète.

« J'ai d'abord été surpris par l'ambiance quasi monacale de cet art martial à l'époque. Mais tout de suite, j'ai été séduit par l'atmosphère, l'odeur même, qui régnait dans la salle de karaté. Je n'étais pas doué au début, mais je me suis vite aperçu que, tout introversé que j'étais, avec de la volonté, je pouvais faire des choses intéressantes. »

Trois ans plus tard, c'est la rencontre avec le grand maître japonais Taiji Kase, aujourd'hui disparu. Silvano grimpe alors les échelons. Ceinture noire dès 1970, il présente son premier élève pour ce même grade en 1975. « Aujourd'hui, je ne suis plus le jeune loup d'autrefois », sourit-il.

Respect, tolérance, humilité

« Mais malgré mes deux prothèses de hanche et des ennuis de santé, le karaté reste toujours pour moi un outil pédagogique



Un beau parcours pour Silvano Martinis promu 7^e dan.

inestimable de progression physique et mentale. Bien sûr, il me faut adapter en fonction de mes capacités actuelles. Je suis très heureux parmi mes quarante élèves dont la moitié est ceinture noire. Ils ont confiance en moi, je ne veux pas les décevoir. »

Pour arriver à ce niveau, Silvano a travaillé assidûment, jour après jour. « Je remercie ma

femme qui, depuis quarante-cinq ans, a fait preuve d'une grande patience et de compréhension. » Installé à Saint-Denis-sur-Loire en 1999 pour suivre son épouse, Silvano Martinis a toujours travaillé à Paris. Comme directeur de production, jusqu'en 1995, puis en tant que professionnel de karaté.

Depuis sa retraite en 2005, il a le

temps d'assouvir son autre passion, le jardinage. « Un vrai travail de pro », confient ses amis. Respect, tolérance, humilité, les valeurs cultivées par Silvano s'accordent aussi très bien avec Dame Nature.

Cor. NR : Monique Cabourg

(* Fédération française de karaté et disciplines associées.

en savoir plus

> On compte environ quatre-vingts 7^e dan en France. Silvano Martinis est le seul reconnu dans le département par la Fédération française de karaté et disciplines associées (FFKDA).
> Au-delà des épreuves sportives, le postulant au 7^e dan doit présenter un mémoire au jury.

Silvano Martinis a plâché sur « Les deux aspects du karaté : le traditionnel martial et le sportif ». > Silvano Martinis est diplômé instructeur fédéral, diplômé d'État, et formateur du 1^{er} au 5^e dan (voir site du club Roto sports, <http://karate.blois.free.fr>). > En 2010, un Loir-et-Chérien a

été élevé au grade de 8^e dan. Il s'agit de Christian Galais, président d'honneur de la FFKDA et de la ligue T&O de karaté depuis 2004. > La présidente actuelle de ligue est Chantal Marmion, du Loir-et-Cher également.

14

blois

exposition

Apollinaire et Lorjou se marient à la mairie

Du 5 décembre au 30 janvier, la mairie accueille une exposition exceptionnelle des bois gravés par Lorjou pour illustrer le Bestiaire d'Apollinaire.

En 1911, Guillaume Apollinaire se met en tête - qu'il n'a pas encore cassée - de croquer des portraits fantaisistes d'animaux. Ce sera « Le Bestiaire ou Cortège d'Orphée ». C'est léger, de la plume et du sourire. Ainsi, pour la Chèvre du Thibet :

« Les poils de cette chèvre et même ceux d'or pour qui prit tant de peine Jason, ne valent rien au prix des cheveux dont je suis épris. »

Pour le Dromadaire : « Avec ses quatre dromadaires Don Pedro d'Alfaroubeira court le monde et l'admira. Il fit ce que je voudrais faire, si j'avais quatre dromadaires. »

Génial. Pas étonnant que de nombreux artistes talentueux aient souhaité illustrer cette somme rafraîchissante. Dont, parmi les plus doués, le peintre né à Blois en 1908.

Grande spécialiste de l'artiste,



Sauterelle. Qu'elle est belle, on dirait qu'elle va sauter !

Junko Shibamura raconte. « Lorsque Lorjou annonce à son ami Roger Passeron, expert incontesté dans le domaine de la gravure, son intention de créer en couleur un livre gravé du Bestiaire, celui-ci a du mal à y croire. "Vous rendez-vous compte du travail ? Il y a plus

de trente quatrains. Comme il faut prévoir de trois à quatre couleurs par planche, cela vous obligera à tailler plus d'une centaine de bois !" » Lorjou en tailla cent vingt.

Ce sont les bois gravés originaux qu'on va pouvoir admirer dans le hall de la mairie. Un régal, parce qu'entre poulpe et autres écrevisses, par la pose, l'humour, la couleur, le grand peintre fraternise absolument avec l'inoubliable poète.

Un souvenir

Cette collection complète, exceptionnellement, vous pouvez presque la ramener chez vous. En effet, un catalogue de 48 pages de format 14,8 cm x 21 cm, comprenant toutes les planches de l'ouvrage, accompagnées évidemment chacune d'un poème d'Apollinaire, est édité par l'Association Bernard-Lorjou, avec le soutien de la ville de Blois et de la com-

mune de Saint-Denis-sur-Loire.

Alors qu'approche Noël, voici un cadeau de bon goût, à petit prix (10 € plus 2 € de frais d'envoi). De plus, ce joli catalogue foisonnant de couleurs enchantera aussi bien les adultes que les enfants.

Pour l'obtenir, joindre l'Association Bernard-Lorjou, 7, rue de Bellevue, 41000 Saint-Denis-sur-Loire. Chèque à établir à l'ordre de l'Association Bernard-Lorjou. Les commandes passées après le 15 décembre seront expédiées fin janvier 2012. Mais revenons au poète... *Voie lactée ô soeur lumineuse, des blancs ruisseaux de Chanaan, et des corps blancs des amoureux, nageurs morts, suivrons-nous d'ahan ton cours vers d'autres nébuleuses ?*

Alain Vildart

Vernissage jeudi 8 décembre à 18 h 30.



Le paon.
En faisant la roue, cet oiseau,
Dont le pennage traîne à terre,
Apparaît encore plus beau.
Mais se découvre le derrière !

Guillaume Anri

Voir aussi l'article de Junko Shibamura,
Présidente de l'association Bernard Lorjou
en page 43

LA PAGE CITOYENNE

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, comme chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens, nous nous permettons parfois de faire une petite piqûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs



Certains dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

-  Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
-  La rue des Perce-Neige aux Mées ;
-  Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet ;

Les riverains vous seront très reconnaissants de penser à eux !



LES CHIENS SONT NOS AMIS...

MAIS ILS
NE DOIVENT
PAS...

-  divaguer sur la voie publique ;
-  laisser leurs déjections n'importe où ;
-  gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire parfois quasi permanents.



Nous n'avons de cesse à vous encourager à trier vos déchets ménagers dans la plupart des Trait-d'Union que nous rédigeons. Bien sûr, nous continuerons à le faire. Cependant, nous tenons à vous rappeler quelques règles à respecter pour le bien-être de tous :

-  Les conteneurs de tri sélectif ne sont pas destinés à recevoir tous vos déchets : les plastiques, verres et papiers à l'intérieur et le reste à l'extérieur. Tout ce qui n'entre pas dans les conteneurs doit être soit emmené par vos soins en déchetterie, soit déposé dans votre poubelle domestique. **Rien ne doit être déposé à côté des conteneurs et il n'y a aucune exception à cette règle.**
-  Pour information à ceux qui n'auraient pas pris le temps de le lire, il est écrit « DÉFENSE DE DÉPOSER DES ORDURES » sur la pancarte.
-  **Pour la tranquillité des riverains**, nous vous demandons de ne rien déposer dans les conteneurs de tri sélectif en dehors des heures « ouvrables » (8h00-20h00 par exemple).



Sur la même thématique :

 Nous vous rappelons que les agents d'Agglopolys chargés de la collecte ont pour consigne de ne pas ramasser les sacs en dehors des conteneurs. Si la poubelle mise à votre disposition est trop petite, vous pouvez la faire changer. Adressez-vous au service *Collecte des ordures ménagères* d'Agglopolys.

 Les conteneurs à ordures ménagères ne sont pas forcément les attributs de mobilier urbain les plus esthétiques et les plus hygiéniques. Merci donc de ne les sortir que le mardi soir pour les rentrer le plus rapidement possible le mercredi. Si vous vous absentez pour une période plus longue, ne laissez pas votre conteneur devant chez vous le temps de votre absence ; arrangez-vous avec un voisin.

 Les conteneurs sur la place Eugène Leroux sont **exclusivement** réservés aux utilisateurs de la Maison des Associations et au restaurant scolaire. Il est strictement interdit aux particuliers de venir y déposer leurs propres ordures. Toute infraction constatée sera verbalisée.

ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2011

NAISSANCES

Inès MARCELOT 8 août 2011
 Elsa THIBAUT 14 septembre 2011
 Adrien SOULAIN 3 octobre 2011
 Salomé TSIGRIASHVILI 6 octobre 2011



MARIAGES

Grégory LACOUX et Aline VASSAL 23 avril 2011

ILS NOUS ONT QUITTÉS CETTE ANNÉE

Lucienne GAUTHIER née RETIF 6 mars 2011
 Paulette CHAUVEAU née NOUVELLON 14 mai 2011
 Stéphane VALCKE 27 mai 2011
 Daniel GANDON 6 juillet 2011
 Patricia NADOU 11 juillet 2011
 Pierre CANTAIS 9 septembre 2011
 Odette ETIENNE née CHABIN 9 septembre 2011
 Janine DEMANGE née HENRY 6 octobre 2011
 Gilles VEZON 18 décembre 2011



MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un extrait d'acte de naissance de <u>moins de 3 mois</u> (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture EDF, eau...), - <u>l'ancienne carte d'identité</u>. <p>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée en mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de <u>25 €</u>.</p>	<p>L'extrait d'acte de naissance n'est pas exigé pour un renouvellement de CNI (sauf en cas de perte ou de vol).</p> <p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
PASSEPORT	 <p>S'adresser aux mairies « station » : Blois et Vineuil aux jours et heures d'ouverture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France, - un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - l'ancien passeport (en cas de renouvellement). <p>TARIFS : 86 € (en timbre fiscal)</p>	<p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - une pièce d'identité du parent, - la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur français, - le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant (qui doit mentionner, pour les parents non mariés, la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de 1 an). - un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...), - éventuellement, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur. 	<p>Présence d'un des deux parents obligatoires</p>

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et <u>non-découpées</u>, faites chez un photographe, - le récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie, - le permis de conduire détérioré à remplacer, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois, - un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille), - pour les étrangers, un justificatif de résidence en France. 	
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE	Mairie	<p>Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d). Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur une liste qui peut vous être communiquée par la Préfecture ou la mairie de votre lieu de domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 photographies d'identité, aux normes, identiques et récentes, faites chez un photographe, - votre permis de conduire et les éventuelles pièces médicales vous concernant, - un imprimé « Certificat Médical » (qui vous sera remis par la Préfecture ou la Mairie) rempli par vos soins. <p>L'examen médical est payant.</p>	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)		Professionnels de l'automobile habilités (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture	

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux arrivants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire

DICRiM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

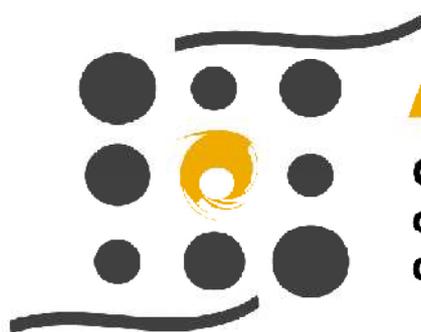
- ⚠ catastrophe majeure,
- ⚠ accident "courant" (transport, incendie...),
- ⚠ dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau...),
- ⚠ phénomènes climatiques,
- ⚠ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, doit rédiger son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide d'Agglopolys et des services de l'État, nous avons commencé nos travaux. Prochainement, nous solliciterons la population afin de trouver des dionysiens volontaires pour accompagner les élus et les employés communaux dans l'application des mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'évènements graves survenant sur la commune.

LE JOURNAL DE L'AGGLO



Agglopolys
Communauté
d'Agglomération
de Blois



LA DÉPÊCHE AGGLOPOLYS

LES ACTUALITÉS DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2011
EN UN CLIN D'OEIL !

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

UN NOUVEAU TERRITOIRE !

Au 1^{er} janvier 2012, Agglopolys revêt un nouveau visage...

Un nouveau périmètre, fruit de
la loi de réforme des
collectivités territoriales

La Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys passera à 48 communes, au 1^{er} janvier 2012, regroupant ses actuelles 26 communes, les 20 communes de la Communauté de communes de Beauce Val de Cisse, et Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire, suivant ainsi la proposition faite par le Préfet de Loir-et-Cher.

Avec 36 783 communes, 100 départements, 26 régions, 15 900 syndicats intercommunaux, 371 pays, les citoyens sont perdus dans le millefeuille administratif

actuel. La loi du 16 décembre 2010 contribue à la modernisation, en profondeur, de notre organisation territoriale. En voici quelques orientations :

- Rationaliser et finaliser la carte intercommunale afin d'assurer une couverture homogène du territoire en structures intercommunales à l'horizon 2013. Cette démarche doit permettre d'améliorer l'efficacité, à un moindre coût, de l'action des établissements publics de coopération intercommunale aux bénéfices des usagers.



- Renforcer la démocratie locale : les responsabilités désormais exercées au niveau intercommunal nécessitent de renforcer l'assise démocratique des EPCI à fiscalité propre. Le Gouvernement a donc fait le choix que les représentants des communes y soient désignés au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales, en privilégiant le système du fléchage (dès les élections municipales de mars 2014, pour la première fois).

Comment s'est construite notre nouvelle Agglo ?

Le Préfet de Loir-et-Cher a proposé, en avril 2011, après un diagnostic territorial et une consultation avec les élus locaux, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), qui avait pour objectif d'établir une couverture intégrale de son territoire, de supprimer les enclaves et discontinuités et enfin de réduire le nombre des EPCI existants et de rationaliser leurs périmètres.

Ce schéma prévoyait la fusion de la communauté d'agglomération de Blois avec la communauté de communes Beauce Val de Cisse et l'adjonction des communes de Chaumont-sur-Loire et de Rilly-sur-Loire, donnant ainsi plus de cohérence au bassin de vie du Blaisois.

Une quasi-unanimité s'est dégagée au sein des conseils municipaux des 48 communes concernées. Après avis des communes, le Préfet a validé le nouveau périmètre, donnant vie à la nouvelle Communauté d'agglomération de Blois au 1^{er} janvier 2012.

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

Toute évolution d'Agglopolys concerne inévitablement l'ensemble de ses communes. Les premiers changements seront liés aux nouveaux statuts de l'intercommunalité : Saint-Denis-sur-Loire n'a plus qu'un représentant au conseil communautaire (contre deux auparavant). Le conseil municipal a désigné le Maire comme représentant. Un suppléant sera prochainement désigné (au lieu de trois précédemment).

Autre changement important : jusqu'à présent, seuls les délégués communautaires titulaires ou suppléants pouvaient assister aux travaux des commissions communautaires. Elles sont dorénavant ouvertes à tous les conseillers municipaux. Le conseil municipal se prononcera prochainement sur les différentes représentations de la commune.

En tout état de cause, à 26 ou 48 communes, Saint-Denis-sur-Loire continuera à travailler dans l'Agglo, à s'y faire entendre et à œuvrer pour une commune plus forte dans une Agglo plus efficace dans ses missions.

Une nouvelle Agglo, un nouveau site internet !

Et pour accompagner cette fusion, Agglopolys lance à partir de la deuxième quinzaine de janvier son nouveau site Internet : www.agglopolys.fr

De l'actualité aux informations pratiques sur les services de l'Agglo en passant par les infos de ses communes, venez le découvrir !



La Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys mobilisée pour améliorer la desserte ferroviaire à Blois

Depuis plusieurs mois, élus d'Agglopolys, de la Ville de Blois, du Pays des châteaux, de la CCI de Loir-et-Cher et l'association Blois Paris

illico sont mobilisés, aux côtés des usagers, pour le devenir de la desserte ferroviaire de Blois et de son territoire et pour protester contre les nouveaux horaires SNCF.

Dernièrement, les actions se sont multipliées : descentes sur les voies en gare de Blois, rédaction d'un courrier à l'attention du Ministre des Transports et du Président de la SNCF... Élus, usagers et institutions réclament aux autorités régulatrices des transports une grille horaire plus juste et plus dense aux horaires de pointe, notamment :

- ✎ Un train supplémentaire en début de matinée au départ de Tours, permettant une arrivée à Blois entre 8h30 et 9h00 ;
- ✎ Un train rapide supplémentaire en direction de Paris en début de matinée ;
- ✎ Un train de Paris vers Blois en soirée, le dernier train au départ de Paris en direction de Blois étant prévu avant 20h30, ce qui ne permet pas aux nombreux Bloisais qui occupent un emploi à Paris de travailler en horaires décalés.

Les Rencontres Nature et paysages



Le 16 septembre dernier ont eu lieu, sur le campus universitaire à Blois, les 2èmes rencontres Nature et Paysage, sur le thème « les agricultures : avenir des villes ?! », organisées par Agglopolys, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher) et l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage.

Ces rencontres, qui se déroulent tous les deux ans, visent notamment à éclairer les élus et tous les acteurs sur l'opportunité de mise en place de projets globaux et paysagers du territoire.

Après la journée d'échanges entre professionnels, une soirée a été proposée au grand public, avec la projection, d'un film qui n'a pas manqué de susciter le débat.

DEPLACEMENTS



Des nouveautés pour le Transport À la Demande !

Voir l'article de la commission communale des Transports en page 26.

N'hésitez plus, faites appel au TAD de Zélia !

Toutes les infos au 0 800 41 00 03 (numéro vert, appel gratuit).

De nouvelles lignes Carapattes, pourquoi pas ?

Depuis septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. Vous avez vos habitudes pour les y accompagner : peut-être les déposez-vous en voiture avant de partir pour le travail, peut-être vous arrangez-vous ponctuellement avec des voisins pour un trajet en commun ? Agglopolys vous propose de changer vos pratiques !



Carapattes est un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et qui est encadré par des adultes volontaires. Il fonctionne comme une ligne de bus classique, avec des lignes, des arrêts, un terminus, mais... pas de moteur ! Ainsi, avec les lignes Carapattes, Agglopolys fait bénéficier les enfants d'un accompagnement en toute sécurité pour aller à l'école !

Lancées en 2008, les lignes Carapattes comptent à ce jour 12 lignes utilisées par près de 200 enfants parmi les communes suivantes d'Agglopolys : Blois, Marolles, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Cellettes et La Chaussée Saint-Victor. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école.

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

Nous considérons que les lignes Carapattes sont une excellente initiative d'Agglopolys. La commune devra se pencher sérieusement sur une mise en place lorsque les deux lotissements seront terminés et peuplés.

CULTURE

Deuxième année scolaire de fonctionnement de la classe à horaires aménagés musique (CHAM)

Le 18 octobre dernier, des instruments de musique ont été remis à la classe de CE1 (soit 22 élèves), plus 3 enfants de CE2.

Les instruments qui ont été choisis par les élèves sont très diversifiés : 6 guitares classiques, 2 contrebasses, 1 flûte traversière, 1 cor, 3 cornets, 3 batteries, 7 violons et 3 violoncelles.

Par ailleurs, le Conservatoire a également investi dans 2 pianos et a projeté d'acheter un instrument de percussion de type marimba. Ces nouveaux instruments sont destinés aux classes CHAM de l'école Marguerite Audoux.

Rappel : Les CHAM ont pour but de permettre à tout enfant d'Agglopolys, motivé par l'apprentissage de la musique, de suivre une double scolarité, avec un emploi du temps adapté, durant sa scolarité en primaire. Cette structure concerne la classe de CE1 et prévoit chaque année l'ouverture d'une nouvelle classe, jusqu'au CM2 (l'école Marguerite Audoux à Blois).

Les CHAM sont nées d'un véritable partenariat entre la Communauté d'agglomération de Blois, l'Éducation Nationale et la Ville de Blois pour la rentrée scolaire 2010/2011 :

- Agglopolys, en charge de la compétence « enseignements musical et artistique d'intérêt communautaire » depuis 2004 est porteuse de ce projet par le biais du Conservatoire de musique de Blois-Agglopolys,

- l'Éducation Nationale pourvoit les postes de professeurs des écoles pour ces classes

La Ville de Blois est compétente pour mener les actions éducatives dans les écoles élémentaires.

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

Les CHAM sont ouvertes à tous les habitants de l'Agglomération, donc aux jeunes dionysiens mélomanes.

Travaux de la bibliothèque Maurice-Genevoix

Des travaux d'extension et de restructuration de la bibliothèque Maurice-Genevoix ont été entamés par Agglopolys, qui gère, depuis 2004, les bibliothèques de Blois-Agglopolys : la bibliothèque Abbé-Grégoire et la bibliothèque Maurice-Genevoix.

L'ouverture au public de la nouvelle bibliothèque Maurice-Genevoix est ainsi prévue au cours du printemps 2012.

Ces travaux répondent, d'une part, à une augmentation toujours croissante de la fréquentation et des prêts et permettent, d'autre part, de suivre l'évolution du quartier et être à la hauteur des enjeux urbains et humains du Projet de Rénovation Urbaine (PRU).



Des travaux pour une meilleure lisibilité des services

📖 création d'un véritable espace dédié au son et à l'image : le fonds de la discothèque actuelle plus une vidéothèque et des lieux d'écoute et de visionnage de documents (second étage) ;

📖 création d'un espace multimédia dédié à la consultation, à la formation mais aussi à la veille technologique dans le domaine du multimédia, ainsi qu'un centre de ressources dédié à la vie pratique mais aussi à la formation et à l'autoformation par le biais de deux cabines donnant accès à des logiciels, tutoriels en ligne ou sous forme de cédéroms (1er étage) ;

📖 création d'un nouveau hall d'entrée avec une banque d'accueil et d'information et des automates de prêts.

📖 mise en place d'une vraie dynamique entre les sections adultes et jeunesse par l'ajout de deux espaces conviviaux : le premier dédié à la consultation de la presse, dans le hall actuel et le second, dédié à la BD, à la place des bureaux actuels. Le rez-de-chaussée sera consacré à l'accueil du public autour du patio en passant d'un espace à l'autre ;

📖 création de deux salles destinées aux personnes qui souhaitent travailler dans le calme ;

📖 changement de tout le mobilier dans un souci d'harmonie et de fonctionnalité ;

📖 réorganisation des sections adultes et jeunesse au niveau de la présentation et de l'accessibilité des documents.

Le montant de l'opération est de 2 696 539 € HT, soit 3 225 061 € TTC, dont 645 846 € supportés par Agglopolys.

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

Les deux bibliothèques intercommunales sont évidemment accessibles aux dionysiens qui, comme tous les habitants de l'Agglo, y bénéficieront de tarifs préférentiels.

LOISIRS



Crédit photo : Solène Vassal

Centre aquatique Agl'eau : le nouvel espace loisirs

Le Centre Aquatique Agl'eau, dédié à l'apprentissage de la natation, aux loisirs aquatiques et au bien-être, a ouvert ses portes, après 20 mois de travaux, le 29 août dernier.

Il a été inauguré le 3 septembre.

Avec ce centre aquatique, Agglopolys entend poursuivre plusieurs objectifs, notamment :

- Organiser et assurer l'apprentissage de la natation pour l'enseignement scolaire primaire, public et privé,

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys assure le coût de l'accès à la piscine aux élèves des écoles primaires, publiques et privées, le coût de l'enseignement de la natation dans le cadre de la scolarité, ainsi que le transport des élèves. Cet objectif concerne 180 classes du territoire.

- Accueillir les associations et les clubs, leurs activités et compétitions. Agglopolys finance également l'utilisation du centre aquatique par les associations de natation et de plongée.

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

Outre l'attractivité que peut avoir cet équipement pour tous les habitants du département, les deux avantages à mettre en avant pour les dionysiens sont :

- le fait que les élèves de CP à CE1 puissent bénéficier de l'apprentissage de la natation à titre gratuit pour la commune et l'école,
- le bénéfice de tarifs privilégiés pour tous les habitants d'Agglopolys.

Horaires d'ouverture :

Univers aquatique

	Périodes scolaires	Petites vacances	Grandes vacances
Lundi	11h30-14h00	10h00-21h00	10h00-21h00
	17h00-21h00		
Mardi	11h30-14h00	10h00-22h00	10h00-22h00
	17h00-21h00		
Mercredi	10h00-21h00	10h00-21h00	10h00-21h00
Jeudi	11h30-14h00	10h00-21h00	10h00-21h00
	17h00-21h00		
Vendredi	11h30-14h00	10h00-22h00	10h00-22h00
	16h30-22h00		
Samedi	09h00-21h00	09h00-21h00	09h00-21h00
Dimanche	09h00-19h00	09h00-19h00	09h00-20h00

Univers balnéo et fitness

Périodes scolaires	Vacances scolaires
10h00-21h00	10h00-21h00
10h00-19h00	10h00-19h00

Quelques tarifs pour les habitants d'Agglopolys :

Univers aquatique

Entrée adulte	5,15 €
Pass horaires 10 heures	25,75 €
Tarif réduit (conditions à l'accueil)	3,10 €
Entrée enfant (3 à 13 ans)	4,10 €
D'autres tarifs existent (11 entrées, groupes, comités d'entreprise...)	

Univers balnéo et fitness

Entrée unitaire	12 €
Pass trimestriel	160 €
D'autres tarifs existent (pass semestriel ou annuel)	

Activités

Séance	8,25 €
Abonnement 11 séances	61,80 €

SERVICES A LA POPULATION

Assainissement

LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION D'AVERDON EN SERVICE !

Agglopolys, qui a en charge l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, a initié la reconstruction et l'extension de la station d'épuration d'Averdon. Livrée en juillet, elle a été inaugurée le 30 septembre 2011.

Cette nouvelle station peut désormais traiter les eaux usées domestiques de 900 équivalents habitants. Le débit moyen journalier est de 135 m³ par jour et le débit de pointe de 12 m³ par heure.



En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

- Travaux pour les réseaux d'assainissement de nos deux lotissements : les Ouches en 2011 et la Martinière en 2012.
- Malheureusement, les petits travaux d'extension qui avaient été demandés ne seront pas faits dans les années à venir car le nombre de foyers concernés est trop faible par rapport au coût des travaux. Nous continuerons cependant à œuvrer pour qu'ils soient pris en compte dans le prochain PPI (plan pluriannuel d'investissements).

COLLECTE DES DÉCHETS

Les ambassadeurs du tri d'Agglopolys : informer et sensibiliser

Agglopolys, qui gère la collecte des déchets ménagers en porte à porte, a embauché deux ambassadeurs du tri. Ils communiquent en faveur du geste de tri directement auprès des habitants.

En 2009, Agglopolys lançait un programme d'enfouissement des points d'apport volontaire dans la ZUS de Blois sur le site pilote Charcot-Colomb destiné au tri sélectif ainsi qu'à la collecte des ordures ménagères. Cette expérience a montré une grande satisfaction des usagers et mis au jour les améliorations apportées par ce nouveau système, tant sur le cadre de vie que sur la rationalisation de la collecte des déchets. Agglopolys a donc décidé d'étendre ce dispositif, financé à 50% par l'Europe, en validant un programme pluriannuel de travaux couvrant la période 2010-2013. **Il aboutira à terme à l'installation de 140 conteneurs enterrés dont 60 pour le tri sélectif.**



Les ambassadeurs du tri d'Agglopolys

Les deux ambassadeurs du tri ont suivi une formation spécifique chez Eco-Emballages. Depuis leur arrivée, ils visitent les ménages des logements bénéficiant du dispositif « conteneurs enterrés » dans la ZUS. Ils accompagnent également l'installation de 29 conteneurs enterrés dans les rues Dumont d'Urville, Roland Garros, La Pérouse, Hélène Boucher, Langevin et place Jules Ferry à Blois.

L'objectif à terme est qu'ils rencontrent les habitants de l'agglomération. Ils sont d'ores et déjà allés à la rencontre de certains habitants de Saint-Gervais-la-Forêt et des commerçants du centre ville de Blois.

Ils ont pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants sur l'ensemble de la thématique déchets en mettant l'accent sur le tri sélectif.

Une étude pour améliorer le dispositif de la collecte sélective dans les communes d'Agglopolys

Soucieuse d'améliorer son dispositif de collecte sélective en apport volontaire sur tous ses aspects, Agglopolys a décidé de faire appel à un cabinet d'études dont les résultats seront connus en 2012.

Cette étude a pour but :

-  de définir un schéma pluriannuel d'implantation de points d'apport volontaire,
-  de rédiger une charte pour leur aménagement,
-  de préciser le rôle de chaque acteur dans leur entretien et leur gestion,
-  de géo-localiser l'ensemble des points d'apport volontaire existants et futurs,
-  de proposer un plan de communication sur le tri sélectif.

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

-  La collecte des déchets, que ce soit en porte à porte ou en apport volontaire est l'un des services à vocation communautaire par excellence. Que pourrait faire de manière isolée une commune comme la nôtre dans ce domaine ?
-  Dans tous les cas, le nombre de collectes hebdomadaires n'augmentera pas. La tendance irait plutôt à la réduction des volumes donc des collectes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résultats de l'enquête Agenda 21

Tous les habitants d'Agglopolys avaient eu la possibilité dernièrement de participer à l'enquête "Quel projet de territoire durable pour demain ?", réalisée dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21 d'Agglopolys.

Lancée en juin 2011, l'enquête a connu une très forte mobilisation : 3 356 personnes ont participé, soit près de 1 ménage sur 10.

En voici quelques résultats : globalement, 93% des sondés sont satisfaits de leur qualité de vie !

Les priorités citées pour améliorer davantage notre environnement sont :

-  développer les transports en commun (45%),
-  offrir une éducation de qualité pour tous (40%),
-  aménager les bords de Loire (30%).

On constate également à travers ce sondage une évolution des mœurs et des mentalités. Ainsi,

-  80% de la population serait d'accord pour avoir quelques herbes dans sa propre rue.
-  77% accepteraient une diminution de l'éclairage public dans leur rue et estiment que cela éviterait du gaspillage énergétique.

En revanche, l'enquête montre encore certaines réticences à des propositions plus innovantes comme le partage de jardins et d'outils, l'utilisation de laveries communes ou encore l'accueil d'une personne dans un foyer pour partager les charges.



Vous pouvez retrouver les résultats complets de l'enquête sur www.agglo-blois.fr

En quoi les dionysiens sont-ils concernés ?

-  Les dionysiens n'ont pas été très nombreux à répondre à l'enquête. Nous le regrettons. Nous continuerons néanmoins bien sûr à nous faire le relais des questionnaires que nous communiquerons Agglopolys dans l'avenir.
-  L'entretien des voiries, l'éclairage public... autant de sujets, entre autres, que nous devons prochainement aborder dans le cadre d'une démarche éco-citoyenne.



Le Syndicat mixte du Pays des Châteaux

Le Pays des Châteaux est un Syndicat mixte qui regroupera, au 1^{er} janvier 2012, 65 communes situées autour des châteaux de Blois-Chambord-Cheverny-Chaumont, regroupées au sein de la Communauté d'Agglomération de Blois d'une part et de la Communauté de communes du Pays de Chambord d'autre part.

Le Pays des Châteaux est la structure d'échanges et de partenariat entre ces différentes communautés. Il a pour objectif de structurer le développement local, et donc de favoriser l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il établit une programmation des projets, notamment ceux qui figurent dans le Contrat de Pays signé avec la Région Centre, pour fixer les modalités du partenariat financier entre la Région, les Communautés et les porteurs de projets privés.

Pour cela, il assure le lien avec les services de l'État, de la Région Centre, du Département de Loir-et-Cher et des différents organismes consulaires.

Le Pays des Châteaux assume par ailleurs la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre de sa convention avec l'Office de Tourisme intercommunal Blois-Chambord. Il conduit aussi diverses missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture ou encore des services à la population :

1. Le Pays des Châteaux a pour mission la coordination des acteurs publics et privés, en faveur d'un développement local partagé.

Il organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire.

2. Le Pays des Châteaux a pour mission la contractualisation avec la Région Centre

Il a négocié et contractualisé avec la Région Centre une enveloppe 2007-2011 de plus de 15,4 M€ dédiée au soutien de divers projets publics et privés concourant au développement de notre territoire (aire de baignade naturelle du Pays de Chambord, Programme de Rénovation Urbaine de Blois, centre aquatique d'Agglopolys,...). Il prépare actuellement un Agenda 21 et un Contrat de 3^{ème} génération.

3. Le Pays des Châteaux a pour mission l'organisation d'un pôle d'excellence touristique

Les réalisations majeures portées par le Pays, sont bien sûr les 300 km d'itinéraires cyclables balisés et sécurisés « Les Châteaux à vélo », mais aussi la création de l'Office de Tourisme Intercommunal de Blois-Chambord à partir de l'Office de Tourisme de Blois, l'instauration de la taxe de séjour permettant le développement de notre destination touristique, la mise en place d'un fonds de soutien aux manifestations touristiques...

5. Le Pays des Châteaux vise l'excellence territoriale grâce aux fonds européens LEADER

Il a obtenu pour la période 2007-2013 une enveloppe de 1,2 M€ destinée à soutenir des projets privés ou publics innovants liés à la création d'équipements touristiques durables ou à leur valorisation, à la diversification des activités agricoles, à la valorisation du patrimoine naturel ou culturel, à la formation, à la coopération...

6. Le Pays des Châteaux assure en permanence une mission de conseil et d'assistance aux porteurs de projets

Le Pays des Châteaux assiste donc les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles, sur les partenaires à solliciter...

Son équipe se compose d'un agent de développement, d'une chargée de mission tourisme, d'un chargé de mission LEADER, et d'une assistante. Tous les quatre sont à votre disposition pour vous aider dans vos projets au 02 54 46 09 30 ou.pays-des-chateaux@wanadoo.fr

Découvrez toutes les actions du Pays des Châteaux et le détail de ses missions en visitant le site Internet www.paysdeschateaux.jimdo.com

INFORMATIONS PRATIQUES



CHIENS DANGEREUX

Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la nouvelle législation.



URGENCES EAUX et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune est compétente en matière de réseau d'eau potable et Agglopolys en matière d'assainissement.



Cependant, pour ces deux services, la commune a un contrat d'affermage avec la SAUR.

En cas d'urgence concernant l'alimentation en eau potable ou le réseau public d'assainissement collectif, vous devez prendre contact soit avec le secrétariat de mairie, soit directement avec la SAUR au numéro suivant : **0800 744 750.**



STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

Vous pouvez retirer cet autocollant en mairie.



Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation.

Nous vous en remercions par avance.

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE HIER... *SAINT-DENIS-SUR-LOIRE AUJOURD'HUI*

Notre village et ses fluctuations de population.

Plus de maisons, bientôt plus de dionysiens

Au fil des siècles, Saint-Denis-sur-Loire a vu son nombre d'habitants varier de façon significative et parfois étrange !

Dans l'histoire de Saint-Denis-sur-Loire, rubrique démographie, on peut relever :

- 1250, 144 habitants
- 1665, 177 habitants
- 1807, 849 habitants
- 1820, 584 habitants
- 1962, ne reste plus que 357 habitants
- 1990, nous sommes 907.

Au début du 19^{ème} siècle, en 1811, nous étions donc 862 dionysiens puis tout à coup début 1812, nous ne sommes plus que 517.

Que s'est-il passé ?

Pas d'épidémie, ni de catastrophe naturelle, ni guerre, non ! « Un autre gros village, Villesecron, demande à être rattaché à Villerbon dont il n'était distant que d'un kilomètre ». Il représentait 109 hectares.

Par décret impérial du 9 décembre 1811, la disjonction fût ordonnée (voir pages suivantes).

Cela fait juste 200 ans !

Ainsi certains sont partis et d'autres arrivent ! Mais c'est surtout la physionomie de la commune qui change : en 1851 « 509 habitants dispersés dans 9 villages ou hameaux, Bourg compris, et occupant 140 maisons ». Mais que sont donc ces 9 lieux ? À cette époque, on appelle encore villages des hameaux (comme les Mées) et hameaux des groupes de maisons isolées (comme la Croix-Barreau) aujourd'hui intégrées dans nos hameaux actuels.

Aujourd'hui, Saint-Denis-sur-Loire s'étoffe et ressemble de plus en plus à un village.

Nous y sommes nés ou nous y sommes venus, d'autres Dionysiens seront bientôt ravis de nous rejoindre, nous sommes bien sûr prêts à les accueillir.

Marie-Ange Chesneau
Décembre 2011.

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'Etat

Au Palais Impérial de Strasbourg le 9 Décembre 1811.

Napoléon Empereur des Français,
Roi d'Italie Protecteur de la Confédération
du Rhin Médiateur de la Confédération
Générale.

Sur le Rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,
Notre Conseil d'Etat entendu,
Nous avons délibéré et décidé ce qui suit :

Art. 1^{er}

Le hameau de Villersbon et les Terres C, C,
D, E, F, sur le plan ci annexé, sont réunis à la
Commune de Villers, Département de Saône et Moselle,
et y seront exclusivement imposés; les Terres A et
B seront réunies à la Commune de St Denis
sur Saône; et y seront exclusivement imposés.

Art. 2.

En conséquence, les deux Communes sont limitées
par le Chemin de Villersmoncy à Villa-Aognesses, à
partir de son intersection avec le Chemin de
Yarday à Villersbon, jusqu'à sa jonction à la
Route de Blain à Villersbon, en se dirigeant
au

au Sud-Est, de là en remontant vers le Nord, par
cette Route, jusqu'au Chemin dit de Suévre,
jusqu'à celui qui va de Menace à Villabon.

Act. 3^e

Notre Ministre de l'Intérieur et des finances
Sont chargés de l'exécution du présent Décret.
Signé: Napoléon. Par S^r Empereur: Le Ministre
Secrétaire d'Etat. Signé: Le Comte Daru. pour
Ampliation: Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de L'Empire. Signé: Montalivet.

Leur Copie Conforme.

Le Secrétaire Général de Préfecture
Moussier



Tableau Judicatif du Plan

La partie côtière au plan..... a	de Villabon, contenant..... 12 hectares.	} 42 hectares
La partie côtière au plan..... b	de Villabon contenant..... 30 hectares.	
La partie côtière..... c	de S ^r deux, contenant..... 42 hectares.	} 143 hectares
La partie côtière..... d	de S ^r deux, contenant..... 51 hectares.	
La partie côtière..... e	de S ^r deux, contenant..... 60 hectares.	

La limite ancienne est représentée par la ligne rouge a: partie de la
du Nord du pays de Menace, par les deux bornes du Chemin de Stee à Suévre.
Les limites proposées par Villabon et représentées par la ligne verte touchant
la muraille du mur du pays de Menace, et les bornes de Stee et de Suévre.
La ligne verte est la ligne côtière 1774 mètres et la distance de Villabon à Suévre
Les deux lignes côtières 1352 mètres et les distances de Villabon à S^r deux
et les bornes côtières 1146 mètres et la distance de Villabon à Villabon.
Les bornes de Villabon sont figurées

Échelle de 1:2000 Mètres



Zoom du
document de
la page 3 de
couverture